

Sujet : [INTERNET] Participation enquête publique 3/3
De : Aurélien <pierron.aurelien@bbox.fr>
Date : 23/11/2020 20:33
Pour : pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr

Mon dernier mail.

Cordialement.

—Lettre-ouverte-de-Philippe-de-Villiers_Page_2.jpg



—Lettre-ouverte-de-Philippe-de-Villiers_Page_1.jpg



— Pièces jointes :

election municipale profession.pdf	30 octets
lettre au president - stephane berne.docx	30 octets
Lettre-ouverte-de-Philippe-de-Villiers_Page_2.jpg	46,7 Ko
Lettre-ouverte-de-Philippe-de-Villiers_Page_1.jpg	46,7 Ko
compte rendu conseil 19-10-20131-2.pdf	30 octets
L'ancien préfet Yves BONNET dénonce l'impasse idéologique.pdf	30 octets

Article copié du site :

<https://www.vmfpatrimoine.org/qui-sommes-nous/une-association/actualites/eolien-lettre-a-e-macron/>

Le 18 juin 2020

Objet : Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président,

En soulignant, le 14 janvier dernier, que « le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir », que « la capacité à développer massivement l'éolien est réduite » et « qu'on ne peut l'imposer d'en haut », tandis que Madame Elisabeth Borne reconnaissait l'existence de « saturations visuelles absolument insupportables », vous avez redonné espoir à tous ceux qui luttent contre une agression environnementale inouïe par son ampleur et sa brutalité.

Nous souhaitons vous alerter sur l'urgence de la traduction en actes de cette orientation nouvelle :

Chaque semaine de nouveaux projets éoliens sont autorisés par les préfets dans des sites emblématiques malgré l'opposition des riverains, des maires, des commissaires enquêteurs, des architectes des Bâtiments de France, comme sur les sites de la cathédrale de Sées dans l'Orne ou de Banyuls dans les Pyrénées orientales. Ces véritables coups de force administratifs provoquent désormais une très vive hostilité des populations riveraines.

Le cas de la Montagne Sainte Victoire connue mondialement grâce à Cézanne et figurant à la demande de la France sur la Liste indicative des biens de valeur universelle exceptionnelle destinés à être inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO est particulièrement édifiant : Le projet d'implantation de 22 éoliennes à seulement 10km de son sommet a suscité une pétition signée à ce jour par plus de 17.000 personnes alors que le promoteur de ce projet a lancé les travaux d'aménagement sans attendre l'issue d'un recours devant la juridiction administrative...

De toute la France remontent les plaintes de ceux qui subissent déjà l'implantation anarchique des plus de 8.000 éoliennes existantes :

- pollution visuelle et sonore, de nuit comme de jour, – impact sur la santé des personnes riveraines et effondrement de la valeur des biens immobiliers,*
- impact sur la faune animale qu'il s'agisse d'espèces protégées ou de troupeaux d'élevage,*
- artificialisation irrémédiable des sols par des socles en béton de plus en plus massifs, – sous-estimation manifeste du coût du démantèlement, lequel restera largement à la charge des collectivités publiques le moment venu,*
- caractère intermittent, aléatoire et imprévisible de la production d'électricité d'origine éolienne, qui oblige à recourir à des énergies de substitution, gaz ou charbon, lesquelles augmentent les rejets de CO₂,*

L'implantation « harmonieuse » de 6.500 nouvelles machines encore plus puissantes est un leurre qui va à l'opposé du diagnostic que vous avez porté.

La consultation publique récemment conduite à l'occasion de la révision de la « Programmation pluriannuelle de l'énergie » (PPE) a montré que 70% des avis recueillis étaient hostiles à l'éolien, confirmant ainsi votre jugement.

D'autres pays que le nôtre tels que le Royaume Uni, l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne, ayant fait l'expérience du coût prohibitif de l'éolien et de son inefficacité en termes de réduction des émissions de CO2, ont interrompu les systèmes d'aide en vigueur pour l'éolien terrestre et donné un coup d'arrêt à sa prolifération.

Alors que la PPE a été publiée en catimini le 20 avril dernier sans avoir tenu le moindre compte de la consultation organisée à l'occasion de sa « révision » pour laquelle nous avons présenté un projet alternatif, nous proposons que trois mesures soient prises au plus vite :

*– Accroître la distance minimale entre les éoliennes et les habitations. Cette distance, 500 mètres à l'égard de toute habitation ou monument, a été fixée à une époque où les éoliennes étaient deux fois moins hautes qu'aujourd'hui et donc moins agressives. A présent surgissent des projets de 200 mètres de haut, soit la hauteur de la tour Montparnasse. **La distance minimale devrait être portée à 10 fois la hauteur de l'éolienne, pale comprise, comme c'est le cas en Bavière ou en Pologne.***

*– **Rendre obligatoire l'avis de l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de l'instruction de projets d'implantation d'éoliennes, quel qu'en soit le nombre, dans un rayon de 10km des monuments historiques et des sites protégés (sites classés et sites patrimoniaux remarquables)** ainsi que celui de la Commission régionale du Patrimoine et de l'Architecture, pour ces mêmes projets, dans le cas de recours devant le préfet de région.*

*– **Réduire le prix d'achat de l'électricité produite par les éoliennes en appliquant la procédure des appels d'offres à tout projet d'installation d'éoliennes quel que soit leur nombre.** Cette formule préconisée par l'Union européenne permettra d'éviter le maintien de recettes garanties exorbitantes dont le coût pour la collectivité croît de manière exponentielle. Elle n'est actuellement applicable que pour les ensembles de plus de 6 éoliennes, et se trouve donc systématiquement contournée.*

Nos associations nationales, mais aussi européennes et internationales, réaffirment leur attachement aux paysages de la France, qu'ils soient exceptionnels ou du quotidien. Ils forment en effet le cadre de vie des Français et l'écrin de nos monuments les plus précieux. Ils sont admirés et visités par des millions de touristes en provenance de l'Europe et du monde entier. On ne saurait les sacrifier à l'éolien dont l'impact environnemental est globalement négatif.

Nous sommes à vos côtés pour construire une autre voie conduisant à une transition écologique acceptée par tous les citoyens.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre très vive considération.

Stéphane Bern

Gilles Alglave, Président de Maisons Paysannes de France

Christine Bru, Vice-présidente de Patrimoine Environnement

Jean-Louis Butré, Président de la Fédération Environnement Durable

Denis de Kergorlay, Président de la French Heritage Society

Julien Lacaze, Président de Sites et Monuments

Olivier de Lorgeril, Président de la Demeure Historique

Marie-Georges Pagel Brousse, Présidente de Rempart

Hermann Parzinger, Président exécutif d'Europa Nostra

Olivier de Rohan Chabot, Président de La Sauvegarde de l'art français

Daniel Steinbach, Président de Vent de Colère

Philippe Toussaint, Président des VMF (Vieilles Maisons Françaises)

lobbys, des fabricants et des bénéficiaires, publics et privés, les circuits financiers sont volontairement tenus à l'opacité. Tous les représentants des promoteurs, le plus souvent à capitaux étrangers, qui se promènent chez nous, de commune en commune, déploient tout un attirail « incitatif » où la plus grande discrétion cache des sommes faramineuses dont le partage est inconnu du public.

Les **commissaires-enquêteurs** rendent, la plupart du temps, un avis positif. Je me suis donc intéressé à leur mode de rémunération. Car qui paie commande. Savez-vous à qui incombe la charge de les payer ? Le maître d'ouvrage. Et le montant de l'argent ainsi reçu du promoteur est inaccessible au public. Où est l'indépendance ?

Un expert a prêté récemment que toute cette affaire des éoliennes serait le « grand scandale du siècle⁸ ». Il faut que la Vendée soit épargnée.

Le 2 décembre dernier, quatre présidents de départements⁹ ont tiré la sonnette d'alarme : couverts d'éoliennes qui « lacèrent leurs paysages » (sic), ils constatent que leur **chiffre d'affaires touristique décline**. Ces patrons de départements dénoncent, je cite, « le **vide juridique total** qui profite aux opérateurs du secteur accusés de mercantilisme ». « Leurs démarches commerciales feraient frémir n'importe quel citoyen¹⁰. »

C'est pourquoi j'en appelle à tous les Vendéens : Ne laissez pas faire. Demandez des explications à vos élus ! Exigez la transparence.

Protégeons nos campagnes, nos paysages, c'est notre héritage, nous n'en sommes que les emprunteurs fugaces pour les générations futures !

Et merci de nous aider à sauver l'œuvre du Puy du Fou, un des fleurons de notre belle et chère Vendée que chaque nuit d'été, nous célébrons avec ferveur. Merci de m'avoir lu et merci par avance de votre action. Notre grand département touristique n'a pas vocation à devenir un cimetière géant de carcasses monstrueuses.

Philippe de Villiers

¹ « Les enjeux stratégiques des terres rares et des matières premières stratégiques et critiques », Rapport n°617 (2015-2016) de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, déposé le 19 mai 2016 ; Ministère de la Transition écologique et solidaire, Document de présentation du Plan pluriannuel de l'énergie, janvier 2019, p.106.

² Elsa DOMINISH, Sven TESKE, Nick FLORIN, « Responsible minerals sourcing for renewable energy », Institute for Sustainable Futures, University of Technology, Sydney, 17 avril 2019.

³ *La Tribune*, 6 février 2019.

⁴ Bilan-électrique-2017.rte-France.com/production/23-eolien/232-la-production-eolienne/la-production-eolienne-en-détail/le-facteur-de-charge-eolien-mensuel

⁵ https://www.bundeseraerkammer.de/fileadmin/user_upload/downloads/pdf/Ordner/118_DAET/118DAETBeschlussprotokoll20150515.pdf

⁶ Rapport sur « Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune. Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015 », Ligue de protection des oiseaux, juin 2017.

⁷ Article R 123.10 du Code de l'environnement : « Les commissaires enquêteurs ont droit à une immunité à la charge du maître d'ouvrage. »

⁸ Fabien BOUGLE, *Éoliennes. La face noire de la Transition écologique*, Éditions du Rocher, 2019.

⁹ La Vienne, la Charente, la Charente Maritime et les Deux-Sèvres.

¹⁰ « Quatre présidents contre les éoliennes », *Aujourd'hui en France*, 3 décembre 2019.

À tous les Vendéens,

J'ai choisi de m'adresser à vous directement pour vous faire partager, en tant que créateur du Puy du Fou, mon inquiétude et celle des 4300 bénévoles de notre Association face à la prolifération à venir des éoliennes en Vendée.

L'invasion de ces turbines hors d'échelle va blesser nos paysages de manière irréversible. Car on les voit à des dizaines de kilomètres. Pour ce qui concerne le Puy du Fou, les projets d'implantation à Mouchamps et Chantonmay dresseront **un mur de clignotants rouges**, polluant ainsi le **cône de visibilité** nocturne de la Cinéscénie.

Notre aventure culturelle dont vous connaissez le rayonnement pourrait être mise en péril par une telle perturbation. **Il y a danger de mort pour notre spectacle-phare.**

Certains d'entre vous penseront peut être : « Les éoliennes sont un mal pour un bien. » Une blessure certes, mais qui répondrait à une **nécessité** énergétique vitale.

Or, une étude approfondie du dossier, pendant une bonne année, à partir des plus récents rapports scientifiquement établis, m'a conduit à une conclusion inverse : c'est un mal pour un mal.

Porté par une propagande troublante, l'éolien est tout simplement une **imposture**. Et d'abord une **imposture écologique**. Par exemple, on ne nous dit pas que les aimants servant à la fabrication des rotors font appel à dix sept métaux rares¹ dont l'extraction, en Chine, produit des **déchets radioactifs** facteurs de leucémie². On passe sous silence que le président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a lui-même dévoilé récemment la **grande difficulté du recyclage des pales**, fabriquées avec des matériaux composites³. On nous informe que la durée de vie des éoliennes est de vingt ans. Alors que deviendront, dans vingt ans, les socles en béton ? Sans doute demeureront-ils dans les champs en friche comme les témoins absurdes de nos égarements, aussi longtemps que les blockhaus des dunes de la dernière guerre.

L'imposture consiste à nous cacher **l'intermittence du vent** qui, lorsque les aérogénérateurs sont à l'arrêt, à cause d'un vent soit trop faible soit trop fort, contraint EDF à faire tourner des usines supplémentaires, fonctionnant **au charbon ou au pétrole** qui sont, par définition, fortement émettrices de gaz à effet de serre⁴.

Je viens de découvrir que, selon plusieurs études d'experts et notamment un rapport du Congrès des médecins allemands – très concernés par le bruitement des éoliennes –, les **infrasons, ondes sonores de basses fréquences**, produits par les éoliennes mettent en danger la **santé humaine**, dans un rayon de dix kilomètres⁵.

Par ailleurs, en 2017, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a réalisé une enquête sur la **mortalité désastreuse des oiseaux** qui viennent par millions s'empaler sur les ailes géantes⁶.

J'arrête là l'énumération mortifère. Elle laisse affleurer une vaste opération mensongère, dénuée de toute transparence et aux intérêts cachés. Le business des éoliennes, reposant sur un **tarif subventionné**, artificiel – pour combien de temps ? –, ne fait pas que brasser de l'air. Il brasse aussi beaucoup d'argent. On apprendra bientôt que, derrière le démarchage éhonté des promoteurs, et dans l'entremêlement des

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 19 OCTOBRE 2020**

L'An deux mil vingt le 19 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARNAUD, Maire.

Convocation : le 13 octobre 2020

PRESENTS : François BARNAUD, Jérôme DUROT, Chantal ROMERO, Corinne COMMERGNAT, Nicole BLED, Jean-François RENGAR, Francis PARRAIN, Jérôme CHASSAGNE, Florence ALANORE, Mathilde DAUDON, Virginie GREGOIRE, Sébastien MIGNOT.

ABSENTS EXCUSES : Michaël BRAIME, Elodie DUPEUX, Jean-Marc VIZCAINO.

ASSISTAIENT : Sylvie AUBAISLE et Delphine YVERNAULT-ARDHUIN, secrétaires de mairie.

Secrétaire de Séance : Nicole BLED

Ouverture de séance : à 18h30.

Monsieur François BARNAUD, Maire, propose de reporter l'adoption le procès-verbal de la réunion 05 octobre 2020 dans le but de gagner du temps par rapport à l'ordre du jour (essentiellement sur le dossier éolien). Ledit procès-verbal sera proposé à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil Municipal se tient à la salle polyvalente, comme indiqué dans la convocation. Afin de libérer des places pour le public, M. le Maire demande au porteur du projet éolien de bien vouloir s'installer sur l'estrade et aux secrétaires de prendre place sur la mezzanine, à l'arrière de la salle.

M. le Maire accueille le porteur du projet éolien de Saint-Fiel qui a bien voulu se déplacer afin d'informer les nouveaux élus de ce conseil.

M. le Maire accueille également Pierre AUGER (Président de la commission énergies renouvelables au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) et Vincent GAUTHIER-DUPRAT (chargé de mission sur ce même thème au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret).

M. le Maire précise que l'objectif de cette réunion du Conseil Municipal est de permettre de poser des questions et apporter un maximum de réponses techniques sur le projet.

Il signale qu'après consultation des conseillers municipaux lors de la dernière réunion du Conseil Municipal le 05 octobre 2020, à l'unanimité, ils sont favorables, après la présentation de ce projet, à interrompre la séance afin de permettre aux visiteurs de poser des questions.

Il est bien entendu que, conformément à l'ordre du jour, ces questions devront porter uniquement sur la définition du projet éolien sur la commune de Saint-Fiel.

Les échanges anti et pro éoliens ont pu et peuvent être tenus dans d'autres environnements tels que la réunion qui a eu lieu le samedi 10 octobre dernier à Guéret.

Ces questions et remarques ainsi que les réponses apportées devront faire preuve de respect. Tout manquement à ces règles de base générera la reprise du Conseil Municipal.

M. le Maire précise également que cette réunion n'amène pas de délibération. Le Conseil Municipal délibérera après l'enquête publique.

Il ne s'agit aujourd'hui que d'une présentation du projet pour les nouveaux élus et le public qui a souhaité être présent (dans la limite des places disponibles dans le cadre du protocole sanitaire COVID-19).

Tout d'abord, l'assemblée et le public observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie en charge de l'enseignement moral et civique au collège du Bois d'Aulne de CONFLANS-SAINTE-HONORINE, assassiné le 16 octobre dernier pour avoir montré à ses élèves des caricatures de Mahomet lors d'un de ses cours portant sur la liberté d'expression.

Ensuite M. le Maire passe la parole à :

- M. Julien BOULZE, directeur du développement EcoDelta
- M. Jérémy METAIS, ingénieur acousticien, bureau d'études acoustique EREA INGENIERIE
- Mme Andréa JOUVEN, présidente de la société EcoDelta (arrive en cours de présentation du projet)

pour présenter le projet éolien de Saint-Fiel.

Le diaporama utilisé lors de cette présentation est tenu à la disposition des élus.

1. Qui sommes-nous ?

1.1. ECO DELTA

1.2. Nos projets solaires

1.3. Nos services

2. Où en est le projet ?

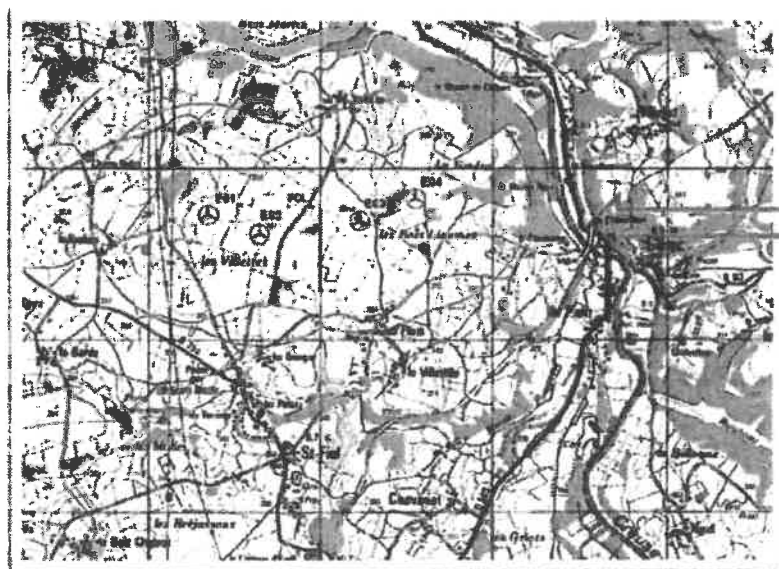
2.1. Chronologie du dossier



2.2. L'enquête Publique : du mercredi 21 octobre 2020 à 9 heures au mardi 24 novembre 2020 à 17 heures.

3. La zone du projet

3.1. Le projet Global



Localisation de la ZIP
(Zone d'Implantation Potentielle)

4 éoliennes
Pour une puissance totale installée
prévu entre 8 et 10 MW - 2 à 2 5MW)

3.2. Plan de masse général du projet.

3.3. Principe d'aménagement d'une éolienne en phase travaux (Diamètre 110m)

3.4. Principe d'aménagement d'une éolienne en phase exploitation (Diamètre 110m)

3.5. Carte du raccordement électrique : le projet sera raccordé au poste source de Sainte-Feyre

Chantal ROMERO : il me semble que le raccordement était prévu au poste électrique de Guéret.

Julien BOULZE : il a toujours été question du poste de Sainte-Feyre depuis le dépôt du permis de construire.

François BARNAUD : ce point sera vérifié.

4. L'élaboration du projet

4.1. Une situation favorable : située sur un plateau granitique, comprenant des parcelles de cultures, de fourrages et d'élevage, ponctuées de petits massifs boisés et de haies. Valette Chignaroche - Les sites patrimoniaux et les habitations existantes ou à bâtir sont éloignées de plus de 500 m du projet.

4.2. Résultat de l'étude comparative des variantes : Trois variantes étudiées

- Biodiversité Seule la variante 3 ne présente pas de risque pour les chiroptères, permet de conserver au mieux les zones boisées et limite la création de nouveaux accès.
- Paysage Les Variantes 1 et 2 ne s'accordent pas avec les paysages aux alentours (plateau des Villettes, cloché de Saint Fiel etc.) La variante 3 permet la meilleure harmonisation des machines dans le paysage.

4.3. Photomontage « Place de la Mairie »

4.4. Photomontage « Entrée Est des Plats »

4.5. Photomontage « Depuis le virage à la sortie des granges »

4.6. Photomontage « Depuis la D75 au niveau de La Barde »

4.7. Photomontage « Depuis le Roudeau »

4.8. Photomontage « Depuis Valette Est »

4.9. Le projet et l'avifaune

Mesures ERC

ME-1 : Evitement des habitats à enjeux Les implantations retenues évitent toute emprise significative sur des habitats naturels identifiés comme étant à enjeux de conservation. Suivi des accès existant afin de réduire les emprises sur le milieu naturel.

ME-2 : Evitement des haies et lisières Les implantations retenues prévoient des emprises situées hors linéaires de haies. En outre aucune coupe d'arbre d'intérêt pour la faune n'est prévue (arbre creux ou sénescant). De ce fait un évitement des enjeux est réalisé et la fonctionnalité écologique des haies et lisières n'est pas altérée.

Coût : contrainte intégrée au projet.

4.10. Le projet et l'avifaune : Mesures de réductions

Un suivi de mortalité incluant l'étalonnage des taux de découverte et de disparition des cadavres sera mis en œuvre entre les semaines 20 et 43.

L'étalonnage des facteurs inférant sur le taux de mortalité (découvertes et disparition) seront étalonnés selon les standards du guide méthodologique. Le suivi de mortalité sera réalisé à raison d'une sortie par semaine. L'évaluation de la mortalité finale sera réalisée en utilisant les applicatifs dédiés qui permettent une estimation selon les formules, Huso, Winkelman, ou Erickson.

Ce suivi sera réalisé la première année puis une fois tous les 5 ans ou chaque année après modification éventuelle des conditions de bridage.

Coût de la mesure Suivi mortalité : 18 000 €/an Un suivi d'activité des chiroptères sera mis en œuvre à hauteur de nacelle par l'utilisation d'un enregistreur embarqué.

Les données seront analysées pour être croisées avec la mortalité éventuellement observée et les variables environnementales du site T°, vitesse du vent, heure du jour, saison,.....

Coût de la mesure Suivi mortalité : 15 000 €/an

Mesures de compensation loi biodiversité Coût : 85 000 €

Francis PARRAIN : vous parler de compensation oiseaux et chauves-souris. Qu'en est-il vraiment ?

Julien BOULZE : cette compensation est versée au département en une seule fois dans le but de faire un suivi.

4.11. Règlementation acoustique

La réglementation concernant le bruit des éoliennes est définie par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (Section 6 – Articles 26 à 31). Cette réglementation se base sur la notion d'émergence qui est la différence entre le niveau de pression acoustique pondéré « A » du bruit ambiant (installation en fonctionnement) et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'installation).

4.12. Echelle de bruit

4.13. Les infrasons

Les infrasons, définis par des fréquences inférieures à 20 Hz, sont inaudibles par l'oreille humaine. Les émissions d'infrasons peuvent être d'origine naturelle ou technique :

- Origines naturelles : les orages, les chutes d'eau, les événements naturels (tremblements de terre, tempêtes, ...), les obstacles au vent (arbres, falaises, ...).
- Origines techniques : la circulation (routière, ferroviaire ou aéronautique), le chauffage et la climatisation, l'activité industrielle en général, les obstacles au vent (bâtiments, pylônes, éoliennes,...).

L'éolienne étudiée produit des ondes sonores, qu'un homme debout sur un balcon à une distance de 250 mètres, ne peut entendre que si elles excèdent 40 Hertz.

Dans ce cas, les infrasons ne sont pas perceptibles : ils se situent sous les seuils d'audition et de perception. L'étude est parvenue à la conclusion « qu'en matière d'infrasons, l'émission sonore due aux éoliennes est nettement inférieure à la limite de perception auditive de l'Homme et ne provoque donc aucune nuisance ».

On a par ailleurs constaté que les infrasons produits par le vent étaient nettement plus forts que ceux engendrés uniquement par l'éolienne.

On ne peut donc pas attribuer à l'émission d'infrasons d'éoliennes la moindre dangerosité ou gêne des riverains.

4.14. Déroulement des campagnes de mesures acoustique

La première campagne de mesures, réalisée du 14 au 28 avril 2015, a été complétée par une seconde campagne, du 24 novembre au 7 décembre 2015. - 7 points de mesures ont été réalisés. Ces localisations sont choisies afin de quadriller au mieux les hameaux et lieux-dits autour de la zone de projet. Chaque point de mesure est représentatif du lieu-dit auquel il appartient. En conclusion, l'analyse acoustique prévisionnelle fait apparaître que les seuils réglementaires admissibles devraient être respectés, en considérant les modes de fonctionnement définis, pour l'ensemble des habitations concernées par le projet éolien quelles que soient les périodes de jour ou de nuit et les conditions (vitesse et direction) de vent considérées.

Chantal ROMERO et Corinne COMMERGNAT : lors de la 1^{ère} étude acoustique, il n'y avait pas assez de vent donc vous avez dû faire une seconde campagne.

Jérémy METAIS : oui, cela arrive dans de nombreux cas.

Chantal ROMERO : si vous constatez trop de bruit, bridez-vous les éoliennes ?

Jérémy METAIS : non, on adapte le modèle d'éolienne.

Florence ALANORE : dans ce cas, il serait préférable d'utiliser le conditionnel dans le diaporama concernant le bridage.

Chantal ROMERO : l'avis de de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le projet de parc éolien à Saint-Fiel (23) précise que la durée de 15 jours d'étude acoustique devrait être justifiée.

Julien BOULZE : la durée de 15 jours est conforme au guide INERIS

4.15. L'accès au site éolien

De plus depuis le dépôt du dossier en 2016 de nombreuses avancées technologiques sur la partie convoi sont mises à disposition notamment pour le transport des pales. Le blade-lifter permet de ne pas toucher le moindre élément extérieur. Tout au long du trajet, un chauffeur varie l'inclinaison de la pale en fonction des secteurs traversés.

4.16. Mesures d'évitement et de réduction des impacts

Gestion optimisée des déchets sur le chantier, utilisation de kits de dépollution et limitation du bruit des machines.

Expertise écologique montrant que la construction ne menace aucune espèce protégée et n'impactera pas les boisements environnants.

Une étude acoustique a été réalisée pour s'assurer que le projet ne nuise pas aux riverains à proximité et un bridge des machines pourra être effectué si besoin.
Prise en compte du patrimoine historique pour assurer une bonne intégration des éoliennes dans le paysage.

Chantal ROMERO : l'étude paysagère semble un peu rapide et ne traite pas de l'ombre portée.
Julien BOULZE : l'étude relative à l'ombre portée se trouve dans l'étude d'impact, document faisant partie du dossier d'enquête publique

5. Quelles retombées du projet ?

5.1. Les retombées fiscales CET (Contribution Economique Territoriale)

Estimation des retombées de taxes locales (€/an) :

- EPCI : 48 287 €
- Département : 28 721 €
- Commune : 19 864 €
- Région : 7 641 €

5.2. Les retombées écologiques

- près de 8 500 personnes alimentées par l'ensemble du parc.
- environ 8 500 tonnes de CO2 économisés.

5.3. Le financement participatif

- Le scénario proposé pour le parc éolien de Saint-Fiel ? Objectif de la collecte : 150 000 € ; Plafond de la collecte : 200 000 € ;
- Taux d'intérêt : 5 à 7%/an ;
- Maturité : 2 à 4 ans ;
- Minimum / Maximum d'investissement : 10 € / 10 000 / 10 000 € ;
- Phasage de la collecte : Les 10 premiers jours, réservée aux habitants des communes concernées par l'enquête publique. Ensuite ouverture au département de la Creuse et les départements limitrophe ;
- 1 réunion publique d'information en amont de la collecte,
- 3 000 bulletins d'informations distribués et 2 communiqués de presse à destination de la presse quotidienne et régionale ;
- 2 Permanences d'investissement pour les riverains du projet.

6. Le démantèlement d'un parc éolien

6.1. Si PEW Saint Fiel et sa société actionnaire n'existent plus ?

Afin de garantir le démantèlement des parcs éoliens sur le territoire français le ministre de l'environnement est intervenu par un arrêté du 26 août 2011 afin de fixer des garanties financières visant à garantir la substitution de l'état dans les devoirs des sociétés de projet si ces dernières venaient à disparaître. Un arrêté du 22 juin 2020, publié au Journal officiel du 30 juin, est venu tout récemment modifier l'arrêté précité. Il introduit de nouvelles dispositions relatives à la fin de vie des installations. Le montant des garanties a été revu à la hausse, ainsi les garanties initiales s'élèvent à un montant de 50 000 euros pour une éolienne de 2 MW et 10 000 euros par MW supplémentaire seront ajoutés pour les éoliennes plus puissantes. Par conséquent toutes les mesures sont prises pour que les garanties financières ne puissent être inférieures au coût de démantèlement en cas de disparition de la société de projet. En cas de disparition de la société de projet c'est l'état qui se substituera à elle au moyen desdites garanties.

Pierre AUGER : le démantèlement d'une éolienne coûte 50 000 €
Julien BOULZE : oui

6.2. Que fait-on des pales ?

Les pales d'une éolienne sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone difficiles à recycler. On estime pourtant que d'ici 2020 plus de 50.000 tonnes de pales d'éoliennes seront déclassées. Une première difficulté réside dans l'encombrement de ces pales dont la longueur peut varier entre 20 et 50 mètres. Leur transport en une pièce vers les usines de recyclage serait une opération coûteuse et fastidieuse. C'est la raison qui a incité la multinationale française Veolia à mettre au point une grande scie à pales d'éoliennes qui permet de les découper en morceaux, directement sur place, rendant leur transport plus aisé. Elles peuvent alors être broyées et valorisées comme combustible dans les cimenteries, en remplacement des carburants fossiles traditionnellement utilisés. Les cendres servent ensuite de matière première dans la fabrication du ciment. Cette technologie évite donc la production de déchets. Une autre possibilité consiste à utiliser le broyat de pales pour fabriquer de nouveaux matériaux composites. C'est notamment la solution mise au point par l'Université de Washington en collaboration avec General Electrics (GE) et Global Fiberglass Solutions Inc (GFSI) de Seattle. Le produit baptisé Ecopolycrète obtenu à partir du broyage des pales serait aussi résistant que les composites à base de bois. De très nombreux usages peuvent être envisagés comme des dalles de sol, des glissières de sécurité le long des axes routiers, des plaques d'égout, des skateboards, des meubles ou des panneaux pour le bâtiment.

François BARNAUD : où en êtes-vous de la signature de la charte « énergies renouvelables » proposée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ?

Julien BOULZE : nous attendions la présentation du projet à la commission « énergies renouvelables » de la Communauté d'Agglomération.

François BARNAUD : je vous rappelle que la mise en place de cette commission a été initiée par la commune de Saint-Fiel. Il est en effet primordial que les sociétés concernées signent cette charte.

Pierre AUGER : cette charte n'est ni pro, ni anti éolien. Elle porte sur toutes les énergies renouvelables et représente un « code de bonne conduite » entre les citoyens, les collectivités et les entreprises.

Virginie GREGOIRE : les éoliennes représentent-elles un danger pour la population ?

Julien BOULZE : non

Mathilde DAUDON : ces projets utilisent tout de même beaucoup de béton.

Julien BOULZE : le béton est un matériau inerte.

Chantal ROMERO : quelle est la vitesse moyenne du vent à Saint-Fiel ?

Julien BOULZE : le nombre d'heure annuel de fonctionnement à pleine puissance à Saint-Fiel est de 2 150 heures (5 mètres/seconde de moyenne). Le seuil de rentabilité se situe à partir de 2000 h. Le gisement de Saint-Fiel est faible. Les éoliennes fonctionnent s'il y a peu de vent (classe 1 à 3).

A 19h39, M. le Maire interrompt la séance afin de permettre aux personnes du public et aux élus qui le souhaitent de poser des questions au porteur de projet.

Reprise de la séance à 21h36.

Les membres du public sortent de la salle.

Aucune question diverse n'est abordée.

FIN DE SEANCE : 21H40


A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, scattered across the page. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. They are arranged in a loose, non-linear pattern.

Table des délibérations

N° D'ORDRE	OBJET
/	/

• Rechercher..

• CANALBLOG

- Contacter l'auteur
- Envoyer à un ami

• S'abonner

•     Tweet

- Se connecter
- Créer un blog

 2 686 455
visiteurs

Derniers messages

MORT DE LA NORMANDIE:
REFUTATION d'ANTOINE
GRUMBACH (Le Monde, 16
octobre 2020)

Les lamentations du Nouveau
Maître de Rouen adressées à
l'Etat central

PATRIMOINE NORMAND EN
PERIL 10/: Sauvons le château
de MARTINVEST car le
patrimoine c'est le pétrole
normand!

Séminaire Normandie de
l'Université Populaire de Caen:
12^{ème} année (session
2020/2021)

ROUEN LA DOUBLE PEINE: un
an après les fumées de Lubrizol
2019, voici venir le couvre-feu
2020...

14 octobre 2020: 954^{ème}
anniversaire de la bataille
d'Hastings. Les conquérants
Normands sont toujours là!

Conflits d'intérêts: les tribulations
d'une élue normande en zone
grise...

Ferry de Dieppe: fort
heureusement, la solidarité
anglo-normande est à l'oeuvre!

Deauville 3 novembre 2020: le
grand pari normand du MEDEF
de Normandie...

COVID-19: la situation en
Normandie au 1^{er} octobre 2020

Revue de presse normande au
13 octobre 2020: il y a quelque
chose de nouveau à l'Ouest de
Paris, la Normandie!

Assemblée plénière du conseil
régional de Normandie au Havre
ce 12 octobre 2020

Versement du RSA: les
départements normands
inventent la pingrerie sociale! Une
HONTE !

L'ETOILE de NORMANDIE, le webzine de l'unité normande > Débat > L'ancien préfet Yves BONNET dénonce l'impasse idéologique, technologique et financière du TOUT EOLIEN!

21 février 2020

L'ANCIEN PRÉFET YVES BONNET DÉNONCE L'IMPASSE IDÉOLOGIQUE, TECHNOLOGIQUE ET FINANCIÈRE DU TOUT EOLIEN!

L'Etoile de Normandie laisse volontiers la parole à l'ancien préfet Yves Bonnet qui fut aussi député de la Manche (Cherbourg) dans les années 1990 sous l'étiquette centriste et qui a choisi de prendre sa retraite dans le Pays de Caux dont il voit, petit à petit, les paysages massacrés par les grands mâts des éoliennes géantes avant que cela ne soit le tour de notre littoral normand.



La parole du préfet honoraire Bonnet est autorisée et bien informée: elle confirme, par ailleurs, nos intuitions et nos informations...

La transition énergétique fondée sur la seule énergie renouvelable éolienne développée de façon industrielle est une illusion qui s'avère coûteuse tant pour nos finances que pour notre environnement sans même parler de nos paysages et de notre patrimoine.

« FÉVRIER 2020 »

dim	lun	mar	mer	jeu	ven	sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Rechercher

L'ETOILE de NORMANDIE, le webzine de l'unité normande

Le webzine des Normands pour contribuer à la renaissance concrète de la Normandie après la fin, au 1er janvier 2016, d'une division administrative funeste décidée par l'Etat central jacobin en 1956, sans l'avis de nos concitoyens!

Accueil du blog

Recommander ce blog

Créer un blog avec CanalBlog

Contactez l'auteur

Auteurs

Yuca 2 Taillefer

MHAP

Collectif BEN

Vertevase

Derniers commentaires

Attendez, il n'a rien fait ou il a financé **plein** sur **ROUEN LA DOUBLE PEINE: un an après les fumées de Lubrizol 2019, voici venir le couvre-feu 2020...**

Il est clair que l'on se tire une balle dans le sur **ROUEN LA DOUBLE PEINE: un an après les fumées de Lubrizol 2019, voici venir le couvre-feu 2020...**

Que la France et ses sbires se retirent de sur **MORT DE LA NORMANDIE: REFUTATION d'ANTOINE GRUMBACH (Le Monde, 16 octobre 2020)**

Je viens de prendre connaissance de l'engagement sur Desserte ferroviaire: Enfin! Un Paris-La-Mont-Saint-Michel direct via... la Normandie!

Cette fois-ci, on dirait que Florestan a bouffé sur **MORT DE LA NORMANDIE: REFUTATION**

On y croit! La Normandie, BOUCLIER SOCIAL des Normands!

ACHETONS NORMAND! Le CESER de Normandie nous explique pourquoi c'est... compliqué!

Archives

- [octobre 2020](#)
- [septembre 2020](#)
- [août 2020](#)
- [juillet 2020](#)
- [juin 2020](#)
- [mai 2020](#)
- [avril 2020](#)
- [mars 2020](#)
- [février 2020](#)
- [janvier 2020](#)
- Toutes les archives

Albums photos



Armada 2008 prises de vue du Collectif Bienvenue en Normandie



BALLADE A GUERNESY



Barenton 18/11/17: hommage à Georges LEMARE



Découverte de la Sicile, et de l'art normand... (par Yuca)



Le retour de Guillaume et Mathilde à CAEN



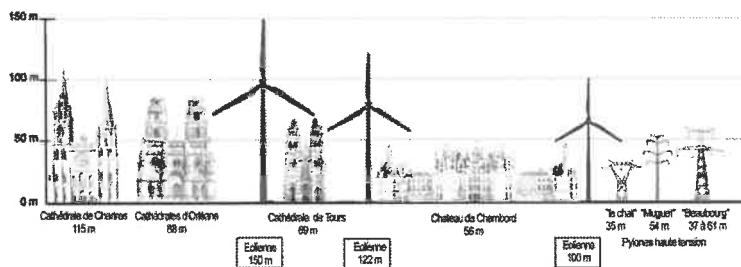
Militantisme normand



NON à la THT (Mortain)



Hauteur comparée des éoliennes



(Précision: la flèche de la tour lanterne de la cathédrale de Rouen culmine à 151 mètres...)

La réalité non idéologique est la suivante:

La seule production massive et industrielle d'électricité qui respecte parfaitement les critères du protocole de Paris sur l'émission de gaz à effet de serre c'est l'électro-nucléaire: que cela plaise ou non, c'est ainsi!

Une centrale nucléaire ne rejette aucun gaz contribuant à l'effet de serre qui perturbe de plus en plus gravement le climat. Bien entendu, le nucléaire a de sérieux inconvénients (une radioactivité aussi nocive que millénaire, l'extraction de l'uranium, les déchets ultimes...) mais face à l'urgence de démarrer la transition énergétique, notamment dans les transports, qui consiste à **décarboner massivement** toutes nos activités économiques, la production électro-nucléaire est déjà une solution de base et de masse qui permettrait de développer un **plan national hydrogène** pour décarboner rapidement et massivement notre système de transports qui est le premier émetteur de gaz à effet de serre.

La transition énergétique en Allemagne fondée sur l'arrêt du nucléaire et la montée en puissance de l'éolien est un échec qui vient d'être reconnu par les autorités d'outre Rhin: après avoir dépensé quelque 600 milliards €, face à l'impasse technique de l'éolien, les centrales à charbon qui devaient fermer reprennent du service. Le bilan en terme d'effet de serre et de pollution atmosphérique est catastrophique.

Conclusion:

Il faut construire sur la base électro-nucléaire qu'il faut entretenir, améliorer et moderniser un "mix" énergétique des énergies renouvelables: l'éolien n'est efficace qu'en tant que production locale et ponctuelle, il ne faut donc pas négliger les autres énergies renouvelables telles que l'hydrolien, le solaire ou la biomasse sachant que la première source d'énergie disponible est celle que l'on ne consomme pas: **l'isolation des passoires thermiques dans notre masse de bâtiments bétonnés des années 1950/2000 devrait être une priorité nationale.**

De plus en plus de voix s'élèvent contre l'amaque du tout-éolien: dans la région Nord-Picardie accablée d'éoliennes, Xavier Bertrand, le président de région, tire la sonnette d'alarme.

<https://energeek.com/2019/02/12/xavier-bertrand-eoliennes-nucleaire/>

En Normandie dont les paysages sont constellés de monuments historiques et de sites classés, l'installation de la moindre éolienne suscite des procès et des oppositions. Enfin, des quatre parcs éoliennes marines prévus au large de nos côtes, aucun n'a réellement vu le jour après plus de dix ans de fausses concertations, de débats publics en trompe l'oeil, oppositions, procès divers et variés tant il y a d'inquiétudes aujourd'hui démontrées (avec le retour d'expérience négatif des pays du Nord de l'Europe) sur les conséquences sur la faune aquatique: **le choix entre une industrialisation de notre littoral maritime pour des résultats**

d'ANTOINE GRUMBACH (Le Monde, 16 octobre 2020)

Beaucoup d'hédonistes et de jemenfoutistes ! On sur Les lamentations du Nouveau Maire de Rouen adressées à l'Etat central

Sources ? sur ROUEN LA DOUBLE PEINE: un an après les fumées de Lubrizol 2019, voici venir le couvre-feu 2020...

C'est surtout clair dans votre esprit tordu et sur ROUEN LA DOUBLE PEINE: un an après les fumées de Lubrizol 2019, voici venir le couvre-feu 2020...

Je confirme que le Grand Paris sur mer fait son sur ROUEN LA DOUBLE PEINE: un an après les fumées de Lubrizol 2019, voici venir le couvre-feu 2020...

C'est clair que pour Caen, l'argent coule à flots sur ROUEN LA DOUBLE PEINE: un an après les fumées de Lubrizol 2019, voici venir le couvre-feu 2020...

A LIRE: DOCUMENTS SUR LA QUESTION REGIONALE NORMANDE

AMENAGEMENT DE LA BASSE SEINE NORMANDE (1960/1970)

André SIEGFRIED: Psychologie du NORMAND

ANPP: PANORAMA 2017 DES TERRITOIRES

Arçisse de CAUMONT, un érudit normand provincialiste

Armand CARREL le Normand qui imposa la liberté de la presse en FRANCE

Ateliers participatifs du SRADET: restitution intégrale

AXE SEINE: le CESER NORMANDIE interpelle les candidats de la présidentielle 2017

AXE SEINE: LE CONTRAT DE PLAN (2015)

AXE SEINE: Normandiser pour sortir de la DOMINATION PARISIENNE

AXE SEINE: RAPPORT REVET-FOURNEYRON

CHRONOLOGIE de la QUESTION NORMANDE (1790-2016)

De ROUEN à HIROSHIMA: le crime d'URBICIDE pendant la Seconde Guerre Mondiale

DEBAT PUBLIC et AMENAGEMENT PORTUAIRE

DECENTRALISATION / RECENTRALISATION par Gérard-François DUMONT

DIRECCTE: PANORAMA ECO SOCIAL NORMAND 2016

Discours de F. Hollande le 6 JUIN 2014 au Mémorial de CAEN

DYNAMIQUE DES GRANDS PORTS MARITIMES NORMANDS

En 1944 la résistance normande a rétabli la souveraineté française

Eric VALIN: pour un "Etat normand"

François GUILLET: L'invention de la Normandie

Histoire de la Réunification normande (Wikipédia)

La Normandie, un TIGRE VIKING. Par Sébastien Bourdin

La Normandité de Léopold SEDAR SENGHOR

La question ferroviaire normande

La question maritime et portuaire normande

La question métropolitaine normande

Le droit normand: un patriotisme juridique?

LE PASSIF DE LA DIVISION NORMANDE EN CHIFFRES PAR L'INSEE

Le rapport EDATER sur la fusion normande (2008)

Le Serment d'Espaignes (2006)

L'Intelligence territoriale normande

LIRE en intégralité le RAPPORT CAP 22

plus qu'incertains et le maintien d'une pêche artisanale soucieuse d'entretenir et de valoriser une ressource halieutique précieuse, le choix est à faire...

Sur l'Etoile de Normandie, nous avons, il est vrai, longuement hésité: après le constat du massacre des paysages par les éoliennes terrestres et la menace de l'UNESCO de déclasser la baie du Mont-Saint-Michel, nous avons décidé de ne soutenir que les projets d'éoliennes marines. Mais devant les preuves qui nous ont été apportées par les pêcheurs normands (notamment ceux du Tréport) sur l'impact très négatif des éoliennes marines sur la ressource halieutique et sur la pêche elle-même (avec création de zones interdites à toute navigation), il faut se résoudre à admettre que l'éolien marin a autant d'inconvénients que l'éolien terrestre...

La solution en Normandie est donc dans l'implantation d'un second EPR en Normandie (sur le site de la centrale nucléaire de Penly), dans la mise en place d'hydroliennes dans le raz Blanchard (un site très localisé déjà très réglementé pour la navigation), dans le développement de la biomasse à la campagne, dans l'isolation des centre-villes normands en béton des années 1950/1960 et dans l'installation de panneaux photo-voltaïques sur tous les toits terrasses.

Voir aussi cette vidéo alarmiste qui prend appui sur des exemples pris dans le département de la Manche. On valide le propos sauf pour ce qui est dit des hydroliennes dans le raz Blanchard. Depuis 2014, ce dossier a beaucoup évolué et les options actuellement reconnues sont plus réalistes sinon raisonnables...

<https://www.youtube.com/watch?v=4G2SLT3HP9U>

Livre blanc sur l'implantation d'aérogénérateurs en Pays de Caux et de Bray

Le premier besoin de l'humanité est celui de l'énergie, ce qui n'est que logique puisque l'univers est précisément né d'une explosion d'énergie. A son apparition sur la terre au terme d'une longue évolution, l'homme s'est distingué des grands singes et des hominiens par sa capacité à faire du feu, c'est-à-dire de créer de l'énergie. De nos jours, les différents modèles de société se différencient par leur capacité à produire de l'énergie, indispensable au travail des matières premières – et d'abord des métaux – aux déplacements terrestres, maritimes et aériens, aux activités de production, agricoles, manufacturières, à la vie en société, à la sauvegarde de l'espèce par le recours aux soins et aux activités guerrières, et à l'expression, artistique ou sociétale.

Il est désormais reconnu que les plus grandes inventions sont celles de l'électricité, une forme d'énergie transportable et modulable, des énergies fossiles et du nucléaire, sans lesquelles l'humanité ne pourrait continuer d'améliorer ses modes de vie ni sans doute subsister.

La domestication de l'énergie de l'atome a représenté un progrès que son utilisation à des fins destructrices (la bombe atomique) a malheureusement déqualifié. Faute de bien comprendre les conditions de génération et de gestion de l'énergie nucléaire, un certain nombre de personnes et de groupes de pression se sont alors lancés dans une croisade antinucléaire, irrationnelle et suicidaire, soutenue en sous-main par d'autres intérêts, comme celui des hydrocarbures. Un parti antinucléaire est né qui s'est abusivement approprié le qualificatif d'écologique et dont l'obsession, largement politisée, est devenue le leitmotiv d'une fausse campagne de défense du climat, au prix de contre-vérités et d'intoxications ne laissant place à aucune explication raisonnée et scientifiquement étayée. Le lobby antinucléaire est ainsi parvenu à faire régresser la France, remarquablement bien placée dans la course à une énergie peu coûteuse, abondante, et surtout, constante et régulière, situation due à la lucidité des gouvernements des années 70, à la compétence et au sens du service public de deux grandes maisons, le CEA et EDF, qui ont fait de notre pays le premier au monde pour la maîtrise du cycle nucléaire, de l'extraction du minerai au retraitement du combustible.

La politique s'en est mêlée, le parti écologiste – plus exactement écomaniaque et escrologique – ralliant un parti socialiste en recherche de soutiens, à la différence du parti communiste ouvertement pronucléaire, et cette « gauche » enfourchant le destrier de l'antinucléaire.

Quelques faux prophètes plus tard, une nouvelle politique est née, dite des énergies renouvelables, fondée sur l'exploitation, en soi souhaitable mais limitée, des énergies du vent et du soleil. L'énergie marémotrice, la géothermie, la biomasse, par exemple, ne bénéficient pas d'une attention identique, alors qu'elles répondent mieux à la double exigence de la constance (en intensité) et de la régularité (dans le temps) que les secteurs, privilégiés par les pouvoirs publics, de l'éolien et du solaire. De manière consternante, la politique française a pris le virage de l'alignement sur la politique de l'Allemagne, pourtant le mauvais élève de l'Europe pour les rejets de carbone (900 millions de tonnes de CO² par an) et la lutte contre le réchauffement climatique: la faute à un revirement politique de la chancelière Angela Merkel, impressionnée par l'accident survenu à la centrale japonaise Fukushima (lequel n'a fait aucun mort) et désireuse de se concilier les bonnes grâces – et le soutien électoral – des Verts, en décidant unilatéralement de fermer toutes les centrales nucléaires et en accroissant le recours aux énergies fossiles. Que le bon élève « copie » le mauvais n'est déjà pas le moindre paradoxe de la politique dont les chantages, Yves Cochet, Dominique Voynet, Cécile Dufflot, Jean-Louis Borloo, ont déjà coûté des dizaines de milliards d'euros au budget de l'Etat, pour une augmentation officiellement reconnue et même mesurée des émissions de gaz à effet de serre (PJ n° 1) Car si l'intention des présidences de Sarkozy et de Hollande était de contribuer à l'arrêt du réchauffement climatique, le résultat en est inverse, objectivement mesuré par toutes les agences officielles, soit une augmentation des rejets de carbone.

LIRE LE RAPPORT SPINETTA

LNPN: cahier d'acteur du collectif BEN (2011)

LUBRIZOL: le rapport du Sénat

Manifeste aux Normands (1771): la liberté normande contre le despotisme

Normandie région idéale? Bulletin N°7 du Collectif des Quinze géographes universitaires normands
Normandie/Bassin parisien: l'enjeu de la coopération interrégionale

PLAN DE RELANCE REGIONAL

Portrait identitaire de la Normandie (2010)

Prospective Normandie 2020

RAPPORT du CESER sur l'AVENIR des GRANDS PORTS MARITIMES NORMANDS

RAPPORT du CESER sur les déséquilibres du territoire normand (2017)

SCHEMA STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE

Thierry BAUDOIN: La place du HAVRE sur la façade atlantique

TRANSPORTAIL: ANALYSE LUCIDE DE LA NORMANDIE FERROVIAIRE

Un parcours de NORMANDITUDE

A SIGNER !

Les mairies normandes doivent pavoiser normand!

NON A LA DISPARITION DE LA NORMANDIE DANS LE GRAND PARIS!

Pétition de Nicolas Plantrou pour SORTIR ROUEN DU CLOCHERMELE

PETITION pour exiger un service ferroviaire de qualité en Normandie

Pour que le 6 JUIN soit un jour férié en Normandie

ACTION NORMANDE

ACTION NORMANDE du député PCF Jean-Paul LECOQ

Assemblée du Millénaire Normand

Association Normandie Axe Seine

ATTRACTIVITE NORMANDIE

CESER de Normandie

Collectif citoyen et républicain Bienvenue en Normandie

CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE

Demain la Normandie

Démosthène: débat public citoyen à Caen

ECOLOGIE NORMANDE

Editions de l'ATHENES NORMANDE

EGLISE CATHOLIQUE: province ecclésiastique de ROUEN

ETUDES NORMANDES

ETUDES NORMANDES: LES ARCHIVES DEPUIS 1951

FEDERATION PEUPLES ET REGIONS SOLIDAIRES

Fête Des Normands

GROUPES POLITIQUES AU CONSEIL REGIONAL DE NORMANDIE

HISTOIRE de la NORMANDIE

JE PAVOISE NORMANDI!

La Caisse des Dépôts LOCALTIS

LA NORMANDIE C'EST MAINTENANT!

LA PECHE NORMANDE (Normandie Fraîcheur Mer)

Le réseau normand 911-2011

MEMOIRE NORMANDE

MICHEL ONFRAY: La web TV

MOUVEMENT NORMAND

Pourquoi ?

Parce qu'un double contre-sens a été commis :

1 en décrétant que le nucléaire contribue au réchauffement climatique, en contradiction flagrante avec la réalité

2. en assignant à la politique énergétique nationale l'objectif de la réduction de la part du nucléaire dans la production nationale d'électricité, alors que cette source d'énergie est la moins chère, la plus sûre au plan de la sécurité et la moins dépendante d'approvisionnements extérieurs

Ces deux remarques aboutissent, concurremment à la privatisation et au démantèlement d'EDF, à une perte de compétence lourde de conséquences, comme viennent de le souligner le 29 janvier 2020 Bernard Doroszczuck, président de l'Autorité de sûreté nucléaire et Sylvie Cadet-Mercier, membre de la même autorité, régression profitable au partenaire mais concurrent chinois (PJ n° 2). Alors que :

1. Le nucléaire assure la plus grande part de sa fourniture d'énergie électrique à la France (78, 5 %) ce qui, avec l'hydraulique, porte à près de 90% la part de l'électricité décarbonée sans incident lié à sa spécificité depuis plus de 40 ans. Madame Ursula von der Leyen, présidente de la Commission Européenne, a reconnu très récemment que le nucléaire « **reste, pour certains Etats, une partie de la solution leur permettant une transition vers une économie décarbonée** »
2. La vente d'électricité constitue une ressource importante et pérenne pour la France
3. L'électricité produite par EDF reste encore la moins chère d'Europe...mais pour combien de temps ?
4. AREVA (ORANO depuis janvier 2020) maîtrise le retraitement du combustible irradié et exporte son savoir-faire au Japon et en Chine
5. La demande en électricité est dopée par la promotion de la voiture électrique

Dans le même temps, les gouvernements successifs se sont lancés dans la promotion d'énergies dites renouvelables, éolienne et solaire, au prix de soutiens financiers et politiques qui contreviennent aux règles de la concurrence et au bon sens. Ainsi, comme la plupart des régions françaises, aux exceptions curieuses de l'Île de France et de la région PACA, la France court sur les pas de l'Allemagne pour se doter d'un parc éolien terrestre et maritime censé couvrir les besoins nationaux en méconnaissance flagrante des réalités. Examinons-les de plus près pour ce qui concerne les Pays de Caux et de Bray et, par extension, la Normandie

L'éolien terrestre

8000 éoliennes sont en fonctionnement en France pour une puissance installée de 15 gigawatts. Le gouvernement projette de porter cette capacité à 35 gigawatts. Or le parc actuel ne contribue qu'à hauteur de 3 % au mieux à la production nationale, sans garantie de continuité de la production, et avec le risque, effectif à plusieurs reprises dans l'année, d'une production nulle (PJ n°3)

Deux autres éléments passés sous silence du paramètre doivent être, de surcroît, pris en considération :

la production éolienne se fait sous la forme de courant de moyenne tension ce qui en limite le transport, (PJ n° 4)

le ratio production effective/production installée est de 21% et la compensation se fait par le recours à des centrales thermiques.

Or les exploitants d'éoliennes bénéficient, de la part des pouvoirs publics, d'avantages exceptionnels en matière de prix d'achat du courant produit qui violent plusieurs principes fondamentaux de notre droit et du droit européen.

Le bon sens

L'égalité des citoyens devant la loi

Les règles de la concurrence

L'accès gratuit à la justice administrative

Auxquels s'ajoutent :

La santé publique

La sauvegarde de la biodiversité

La préservation des terres cultivables (démantèlement des aérogénérateurs)

La préservation de l'espace marin

L'intégrité maritime et les règles de la circulation en mer

Le bon sens

L'énergie éolienne est utilisée par l'homme depuis l'apparition des moulins à vent. Avec l'eau, elle a précédé l'utilisation des énergies fossiles, mais avec une réserve de taille : sa limitation dans le temps en raison de l'irrégularité de la ressource (le vent), constatation qui a fait que l'eau lui a été préférée et que l'énergie hydraulique a été privilégiée comme ressource énergétique avant même l'apparition de l'électricité. Les moulins à vent de nos ancêtres ne fonctionnaient qu'au gré du vent et leurs conditions d'exploitation tenaient compte de cette donnée jugée incontournable.

[MOUVINORMANDIE](#)

[NORMANDIE 360°: LE PANORAMA REGIONAL TOTAL](#)

[Office Universitaire d'Etudes Normandes](#)

[Préfecture de région NORMANDIE](#)

[Revue MICHEL](#)

[SECRETS NORMANDS](#)

[SEINE SOLUTIONS: construire un hinterland normand](#)

[TERRITOIRES: La plateforme des idées GIRONDINES](#)

[Un NEW DOMESDAY BOOK au XXIe siècle: partager les données normandes avec tous les Normands!](#)

[Union pour la Région Normandie](#)

[Union Régionale des Médecins Libéraux de Normandie](#)

[Université Populaire de CAEN: séminaire Normandie](#)

[WIKIPEDIA en NORMAND](#)

ACTUALITES NORMANDES

[JERSEY EVENING POST](#)

[LA CHAINE NORMANDE \(LCN\)](#)

[La Chronique de Normandie](#)

[La lettre de la \(Haute\) Normandie](#)

[La Normandie Actualités](#)

[Le POULPE, média normand d'investigation](#)

[METEO NORMANDIE](#)

[Normandie ACTU](#)

[NORMANDIE XXL](#)

[Normandie-Zoom](#)

[Paris Normandie Quotidien Normand](#)

[TENDANCE OUEST](#)

BLOGS MENTION ETOILE

[Alexis de TOCQUEVILLE présenté par LE spécialiste normand Jean-Louis BENOIT](#)

[Articles repris sur Agoravox.fr \(média citoyen francophone et libre\)](#)

[Cressy-en-Normandie \(Franck présente le village de Cressy situé en Pays de Bray / Normandie\)](#)

[Essay \(Orne\) Village des télétravailleurs \(Xavier présente : travailler en pleine nature\)](#)

[J'irai revoir ma Normandie \(superbe!\)](#)

[La France des Clochers](#)

[Le Caennais déchainé](#)

[Le Drakkar furibard](#)

[Le journaliste normand \(Stéphane Canu distille son avis sur la presse pour instaurer un dialogue - travaille à Paris-Normandie\)](#)

[Les NORMANDPOLITAINS: la vie à la mode rouennaise](#)

[Marie, ses passions, son bonheur, ses humeurs \(Marie de Caen nous livre son univers de poésie, c'est cool, dans ce monde de brutes!\)](#)

[METIERS D'ART en NORMANDIE](#)

[NORMAND'IDENTITE \(découverte d'un authentique coin normand avec Franck de Cressy -76\)](#)

[Politcobs, blog de Monsieur Julien de Rouen](#)

[Serge Passions \(Contre un pouvoir tyrannique, l'insurrection est le plus sacré des devoirs. Constitution.\)](#)

[TEURGOOLE humour normand comestible](#)

[Vivre en Normandie \(Cyrille du Havre, blog info sur la Normandie. l'UNIQUE!\)](#)

BOUTIQUES NORMANDES

[Heuja \(la marque normande qui parle aux](#)

Rien n'a changé fondamentalement à cet égard et l'éolien reste une ressource pénalisée par son irrégularité dans la durée et l'intensité. Pour illustrer cette évidence, prenons l'exemple du Danemark, pays le plus en pointe en Europe dans ce domaine, qui se targue de couvrir par l'éolien 47% de sa production électrique en 2019. Au prix d'investissements énormes *subventionnés* et avec la possibilité d'exporter sur la Suède proche, puisque les parcs maritimes danois sont idéalement placés entre les deux pays, le Danemark met en ligne des parcs dont la puissance installée maximale est (ou sera) de 600 MW pour Kriegers Flak et de 407 MW pour Horns Rev, ce qui permet la couverture des besoins d'une population de 425 000 habitants. Par comparaison, le nucléaire français met en ligne des réacteurs dont la puissance unitaire installée est de 900 MW pour les plus anciens jusqu'à 1 500 MW pour ceux de la génération 80, réacteurs couplés par quatre ou six. C'est ainsi que la centrale de Gravelines dispose d'une capacité de 5 200 MW, soit près de dix fois plus que Kriegers Flak *et sans risque d'interruption*.

Autre exemple, celui de l'Allemagne qui, pour couvrir ses besoins, largement au dessus des capacités de son parc éolien, a massivement et régulièrement recouru à deux sources extérieures, la mise en œuvre de centrales au lignite... et le nucléaire français.

Dans ces conditions, prétendre remplacer le nucléaire par l'éolien constitue une supercherie, que le gouvernement avale quand il doit admettre que les 3 à 5 % d'apports éoliens, même triplés par la mise en service d'un parc national de 24 000 aérogénérateurs (8 000 actuellement), ne pourrait, dans la meilleure des configurations, que couvrir moins de 15 % des besoins de la France. La réalité industrielle est encore plus préoccupante : alors que la quasi-totalité des investissements dans les énergies non renouvelables (95 %) concernent le photovoltaïque et l'éolien et que l'industrie solaire européenne a été supplantée par les Chinois et se cantonne dans l'assemblage de panneaux importés, l'éolien terrestre est dominé par deux entreprises, l'une danoise (Vestas), l'autre germano-espagnole (Siemens-Gamesa). Quant à l'éolien maritime, il est dominé par l'américain General Electric qui a racheté les bureaux d'études d'une autre entreprise danoise, LM Wind.

Il n'y aura donc pas d'autonomie française par l'éolien.

L'égalité des citoyens devant la loi

La construction d'aérogénérateurs est théoriquement soumise aux dispositions régissant la construction de bâtiments à usage industriel et commercial, et, à ce titre, faire l'objet d'enquêtes publiques, mais le gouvernement a entendu les simplifier et les accélérer, en écartant délibérément certaines dispositions jugées trop contraignantes par les promoteurs.

Ainsi, les diverses phases de l'enquête publique et de la consultation d'instances régionales sont « ramassées » dans une autorisation unique que le seul préfet de département est habilité à accorder. Dans le rapport de forces qui s'établit entre promoteurs et élus ou populations opposées, les premiers disposent de ressources financières largement supérieures, puisqu'ils émanent ou sont soutenus par de grands groupes d'investisseurs souvent étrangers ou dont la vocation est clairement détournée de son objet initial, ou qui se livrent à des opérations purement spéculatives de revente, une fois les autorisations obtenues. Il faut savoir, en effet, qu'une autorisation administrative de construction d'un parc éolien constitue un bien négociable.

Dans le même esprit, la concertation entre promoteurs, d'une part, et élus et populations, d'autre part, se résume à des « *repas de convivialité* » (pour les élus) et à des réunions dites d'*information* (en réalité de propagande) d'où les opposants sont exclus ou privés de parole. Les démarcheurs des promoteurs battent la campagne, dans tous les sens du terme, et font des « offres » aux propriétaires de terrains ou aux opposants les plus notoires (dites de compensation) qui s'apparentent à des tentatives de corruption. *Ils ont directement accès aux cabinets des préfets ou sous-préfets*, (à titre d'exemple, le préfet Rémi Caron de Seine-Maritime a donné de telles instructions à ses collaborateurs) quand les opposants ne sont jamais honorés de réponses et se voient refuser toute audience. (la préfète Madame Klein a interdit au sous-préfet de Dieppe de recevoir le président de Cervantès)

Certains services de l'Etat, telle la DIREN devenue DREAL, sont acquis à la cause éolienne qu'ils soutiennent *urbi et orbi*. Bien entendu, leur porte est fermée aux contestataires et grande ouverte aux promoteurs.

Dans le dossier de Tôtes-Calleville les deux Rivières, un sommet a été atteint avec la délivrance de l'autorisation unique contre l'avis négatif unanime du conseil municipal de Tôtes (moins une voix) **et contre l'avis négatif du commissaire-enquêteur**. Une telle décision est rarissime mais, déjà, le sous-préfet de Dieppe l'avait laissé entendre en déclarant publiquement que le préfet n'était pas lié par l'avis de l'assemblée locale. Dans le même esprit, le même sous-préfet avait laissé sans réponse les demandes d'audience de l'association Cervantès, sur instructions de la préfète, Madame Klein, et il fallut une intervention du cabinet du ministre de l'Intérieur pour qu'il ouvre la porte de son cabinet au requérant, pourtant préfet de région honoraire.

La justice administrative n'est pas en reste qui tente de requalifier les recours déposés en omettant les spécificités du recours pour excès de pouvoir, comme nous le verrons plus loin, au prix d'« erreurs » dont il est permis de se demander la justification, eu égard à leurs répétitions.

Cette partialité intransigeante est grave, en ce qu'elle interdit tout dialogue démocratique en plaçant l'appareil administratif de l'Etat – justice administrative incluse – au service d'intérêts privés. Elle porte en elle, de ce fait, le ferment de la désobéissance civique.

Les règles de la concurrence

L'intervention de l'Etat sur le marché de l'énergie renouvelable est faussée dès le départ. En fixant des prix d'achat du kilowatt largement au-dessus du prix du même kilowatt produit par les autres ressources, en faisant financer ces dépassements par une taxe (la contribution au service public de l'électricité, CSPE) et divers expédients, en s'abstrayant des cours mondiaux, l'Etat dilapide les fonds publics et favorise les

[Normands_ligne de vêtements](#)

[I AM NORMAND](#)

[La botte à CALVA](#)

[La librairie en ligne des éditeurs de Normandie](#)

[Librairie "L'Echo des vagues"](#)

[Mode "Normandy" sur scandinavica.com](#)

[Toustain-Barville \(Epicerie fine de Normandie\)](#)

CONSEIL REGIONAL de NORMANDIE vu par les personnels

[La section CGT du conseil régional de Normandie](#)

[Section CFDT des agents du conseil régional de Normandie](#)

CULTURE REGIONALE

[ABBAYES NORMANDES](#)

[Association culturelle NORMANDIE SICILE](#)

[Cité de la Mer de Cherbourg](#)

[Compagnie Rudhaborg Ulfar](#)

[DREKNOR](#)

[Editions OREP](#)

[Fédération Folklorique Normandie Maine](#)

[FRENCH LINES LE HAVRE](#)

[GRAND TOUR NORVEGE NORMANDIE SICILE](#)

[Guillaume le CONQUERANT et les FEMMES](#)

[Gustave FLAUBERT](#)

[HISTORIAL Jeanne d'ARC](#)

[Jeux et sports traditionnels de Normandie](#)

[La LOURE](#)

[La Piterne - Légendes](#)

[Le comptoir de NOVGOROD: OBJETS et BIJOUX VIKINGS](#)

[L'EPOPEE des Normands de Sicile: conférence de Michèle Guéret-Laferte université de ROUEN](#)

[Les Chemins Montois](#)

[Maison et jardin MONET de Giverny](#)

[Mondes Normands](#)

[MONT SAINT MICHEL](#)

[Musée André Malraux du Havre](#)

[Musée Boudin de Honfleur](#)

[MUSEE DE NORMANDIE](#)

[Musée des Beaux Arts de Caen](#)

[Musée des Beaux Arts de Rouen](#)

[Musée Maritime de DIEPPE](#)

[Musées de Bayeux](#)

[Orgues de Normandie & Concerts](#)

[Parcs et jardins de Normandie](#)

[PATRIMOINE NORMAND](#)

[Portail des musées hauts normands](#)

[Scriptorial d'Avranches](#)

[SOCIETE des ANTIQUAIRES de NORMANDIE](#)

[Société des Ecrivains Normands](#)

[Vikings North America](#)

ECONOMIE NORMANDE

[Agriculture biologique en Normandie](#)

[Chambre Régionale d'Agriculture](#)

[Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie](#)

[HAROPA](#)

[Marché d'Intérêt National de Rouen: la halle gourmande de Normandie](#)

[Normandie.Aéroespace](#)

[Normandinamik](#)

entreprises qu'il choisit. Le ministre Yves Cochet installé en 2001 dans la ligne de Dominique Voynet – aujourd'hui en charge de l'agence régionale de la santé de Mayotte - fait un cadeau exceptionnel aux promoteurs de l'éolien en fixant le prix garanti de rachat du kilowatt-heure à 83,5 euros sur 15 ans alors que le prix du marché est de 35 euros. Curieusement, la Commission européenne, habituellement si tatillonne sur le sujet de la concurrence, ferme les yeux et Bercy regarde ailleurs.

Par de permanentes manipulations des ressources des entreprises publiques, Bercy fait financer l'éolien ultra-déficitaire par le nucléaire bénéficiaire voire par le fossile (hydrocarbures et gaz dit *naturel*). La taxe pour le financement des énergies renouvelables alimente des investisseurs dont l'objectif est clairement le profit, comme le démontrent les transactions qui s'opèrent autour des permis d'exploitation. Le parc de Vassonville-Saint Maclou en donne un exemple flagrant qui voit le titulaire de l'autorisation d'exploiter la revendre à la Compagnie nationale du Rhône – dont on se demande ce qu'elle vient faire en Normandie ! - avant même d'avoir commencé le chantier de construction, sous l'œil indifférent de la DREAL en dépit de risques sanitaires que l'autorité compétente semble méconnaître (PJ n°5)

Le contrôle et la sûreté des parcs éoliens appellent également des observations, dans la mesure où le laxisme de mise au sujet des implantations et de la sécurité industrielle contraste avec la rigueur manifestée à l'égard des installations nucléaires. En effet, alors qu'existe, à l'échelon national, un *comité sur la sûreté des installations nucléaires (CSIN)* à l'échelon national où siègent en qualité d'*experts indépendants* des antinucléaires parfaitement identifiés, et qu'existent, auprès de chaque installation nucléaire une commission de surveillance également ouverte à des *experts dits indépendants* et identifiés comme antinucléaires, aucun organisme de contrôle n'est prévu qui aurait en charge les parcs éoliens. Or, alors qu'un incident grave n'a affecté depuis plus de quarante années de fonctionnement les centrales nucléaires ni l'usine de retraitement de La Hague, les incidents dangereux tels qu'arrachages de pales ou chute de mats se comptent par dizaines, soit environ un par mois. (PJ n° 6)

Le président de Cervantès qui fut membre du comité sur la sûreté des installations nucléaires (CSIN) et président de la commission de surveillance de l'usine de retraitement de la Hague le souligne et s'en étonne.

On pourrait considérer que ces contrôles sont effectués par la DREAL, mais il est visible, sur le terrain, que les distances d'implantation des aérogénérateurs par rapport aux routes ne sont pas toujours respectées, comme à Brachy et à La Gaillarde, et que les questions posées à ce sujet dans le mémoire de recours déposé par Cervantès contre le parc de Tôtes – Calleville restent sans réponse. Sur ce point, il faut rappeler qu'une loi de 2011 fait obligation au promoteur de signaler par un panneau la dangerosité des éoliennes (PJ n° 7)

L'accès gratuit à la justice administrative

C'est un principe de base du droit public que la gratuité de l'accès à la justice administrative par le biais du recours pour excès de pouvoir. Il n'est pas nécessaire, en effet, de se s'attacher la collaboration d'un avocat pour ester en justice par cette voie et l'association Cervantès en a usé pour contester la délivrance de l'autorisation unique de construction d'un parc éolien à Tôtes et Calleville les deux Rivières. Dans l'ensemble de la France, de tels recours se sont multipliés qui traduisent l'inquiétude des populations à l'implantation d'aérogénérateurs, puis à une vive inquiétude, justifiée par le nombre des incidents. Le gouvernement a alors pris une décision lourde de conséquences puisqu'elle porte atteinte au principe reconnu et consacré par la jurisprudence, de la gratuité du recours pour excès de pouvoir. Le ministre François de Rugy, le secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu et la secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon se sont appliqués à la rédaction d'un décret qui supprime le premier échelon du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif, dispensé du ministère d'avocat pour qualifier la Cour administrative d'appel devant laquelle l'assistance d'un avocat est obligatoire.

Une telle atteinte aux droits fondamentaux du citoyen ne semble déranger personne sauf, bien entendu, la Fédération de l'environnement durable et plusieurs associations aux buts similaires qui ont déposé un recours contentieux que le Conseil d'Etat ne se presse nullement d'examiner.

Dans l'exemple du parc de Tôtes- Calleville, accordé, rappelons-le, contre l'avis du commissaire-enquêteur et celui du conseil municipal de la plus importante commune concernée, et contre lequel un recours a été déposé par l'association Cervantès, le tribunal administratif de Rouen est allé plus loin encore en admettant comme partie à l'instance le bénéficiaire de l'autorisation unique, et ce en dépit des observations du requérant, puis en ouvrant l'instruction pour permettre au même bénéficiaire de déposer hors délais ses observations, puis en omettant d'inviter le requérant à l'audience publique *en prétendant faussement l'avoir fait*.

Une telle accumulation d'erreurs commises en parfaite connaissance de cause conduit à s'interroger sur l'impartialité de la justice administrative, celle de l'administration étant depuis longtemps oubliée.

A ces quatre principes de droit, il faut ajouter les impératifs afférents à la santé publique et à la gestion du milieu naturel, soit la santé publique, la préservation de la biodiversité, la préservation de l'espace agricole, la dévalorisation du patrimoine.

La santé publique

La mise en œuvre d'aérogénérateurs de forte puissance dans des zones faiblement peuplées n'est pas sans conséquence sur la santé humaine et les académies de médecine d'Allemagne et de France s'en sont donc saisies. Leurs conclusions sont nuancées, mais n'en méritent pas moins d'être affinées et précisées. Or, les autorités de santé ne paraissent pas s'en émouvoir et n'ont à ce jour diligenté aucune étude impartiale sur le sujet. Rapportée aux nombreux contrôles effectués sur les effets éventuels de la radioactivité sur leur environnement humain, la remarque est troublante. De manière incompréhensible, la vigilance extrême de l'Etat et de son bras séculier du ministère de la santé quant aux entreprises *publiques* d'EDF, de l'ANDRA et du CEA (et ses prolongements de la COGEMA et d'AREVA) ne semble plus être aussi manifeste dès lors qu'il s'agit d'entreprises *privées* à but lucratif sinon spéculatif.

Faut-il rappeler :

[Ports Normands Associés](#)

EMPLOI

[Emploi - ParisNormandie](#)

[L'ANCRE \(Accompagnement Normand de Cadres en Recherche d'Emploi\)](#)

FOOTBALL NORMAND

[Le Havre Athletic Club 1872](#)

[Stade Malherbe de Caen 1913](#)

[US Quevilly Rouen Métropole](#)

FORUMS NORMANDS

[Forum "Réseaux Normands" \(Forum sur les bus, tramways et trains régionaux normands\)](#)

[Forum Culture Normande](#)

[Forum touristique Normandie \(du Routard\)](#)

[NORMANRING](#)

GRANDS EVENEMENTS NORMANDS

[1315-2015: 700ème CENTENAIRE de la CHARTE aux NORMANDS](#)

[70ème anniversaire DDAY 1944/2014](#)

[ARMADA 2019](#)

[Départ du TOUR de FRANCE Manche 2016](#)

[JEUX EQUESTRES MONDIAUX 2014](#)

[LE HAVRE 1517/2017](#)

[NORMANDIE 2011: XIème CENTENAIRE](#)

[NORMANDIE IMPRESSIONNISTE 2016](#)

[NORMANDIE MEDIEVALE 1066-2016](#)

[ROUEN 1911: MILLENAIRE NORMAND](#)

HISTOIRE et MEMOIRE

[A\) Vikings in Normandy](#)

[B\) Tapisserie de Bayeux](#)

[C\) Les Normands, peuple d'Europe](#)

[D\) Guillaume le Conquérant](#)

[E\) Bataille de Normandie 1944](#)

[F\) Normandie Mémoire 1944](#)

[G\) Extraits "Le sacrifice des Normands", livre de Beaudouf](#)

[LA BASSE SEINE NORMANDE: Histoire du premier complexe industrialo-portuaire de FRANCE](#)

[La REFORME PROTESTANTE en Normandie présentée par Luc DAIREAUX](#)

[Mémorial de Caen](#)

LA NORMANDIE EN GENERAL

[Encyclopédie Libre Wikipédia - La Normandie](#)

[Guideinnormandy.com](#)

[Normandie.visite.org](#)

[Normandie-decouverte.com](#)

[Normandie-heritage.com](#)

[Normandine](#)

LANGUE NORMANDE

[Archives de la LANGUE NORMANDE de la bibliothèque de LISIEUX](#)

[COMMENT PARLENT LES NORMANDS? Colloque de CERISY 1991](#)

[Dictionnaire lexilogos](#)

[Encyclopédie Wikipédia - La Normandie en langue normande](#)

[La FALE \(Fédération régionale des associations pour la LANGUE NORMANDE\)](#)

[Le jerrails](#)

Que, lors de son congrès de Francfort en 2015, l'assemblée des médecins allemands a lancé une alerte concernant l'impact néfaste sur la santé de l'implantation d'éoliennes à proximité des habitations. C'est pourquoi cette assemblée des médecins a demandé l'arrêt total du développement éolien

Qu'il y a peu, l'Etat du Wisconsin (USA) a demandé à quatre cabinets spécialisés dans l'acoustique une étude sanitaire sur le sujet et que la déclaration commune de ces quatre cabinets est que « les infrasons constituent un problème grave susceptible de compromettre l'avenir de la filière ». Un des acousticiens, P. Shomer, a rapporté les principales conclusions au congrès *Wind Turbine Noises* de Denver. Il explique dans son rapport le mécanisme physiologique permettant aux infrasons éoliens (inférieurs à 1 herz) d'agir sur les otolithes de l'oreille interne et de provoquer des nausées accompagnées de vertiges et de migraines

Que le pic nauséogénique se situe à 0,167 herz dans le mal des transports selon une étude menée pour les pilotes de US Navy

Nul ne peut nier que des milliers de riverains de parc éoliens dans le monde se plaignent des mêmes symptômes. De façon étonnante, l'arrêté du 26 août 2011 dispensait les éoliennes françaises de tout contrôle des basses fréquences, alors que l'Académie de médecine préconise un éloignement de 1 500 mètres des maisons d'habitation et demande depuis 2006 une étude épidémiologique, requête reprise en 2017 par l'ANSES (PJ n° 8)

Le Sénat a adopté une disposition sur la proposition du sénateur Jean Germain portant à 1 000 mètres la distance minimale d'éloignement des parcs éoliens. D'une manière générale, il serait de simple bon sens qu'à l'augmentation de la hauteur des mats corresponde une augmentation des distances de sécurité (PJ n° 9).

L'Etat manque à son devoir de santé publique en se dispensant de toute étude d'ensemble sur les conséquences de la mise en oeuvre d'aérogénérateurs de plus en plus hauts et de plus en plus puissants. Au vu des mesures prises quant à la propagation du *Coronavirus*, on ne comprend pas que l'Etat confronté au fonctionnement des aérogénérateurs et au principe de précaution traite avec autant de légèreté un risque réel d'altération de la santé publique, qui s'applique aux êtres humains comme aux animaux domestiques. Encore une fois, la distorsion du traitement réservé à l'industrie nucléaire et à l'industrie de l'éolien n'a aucune justification et les responsables politiques et administratifs qui en portent la responsabilité en seront comptables.

Nous rappelons en fine que la convention d'Aarhus est transcrite en droit français dans le préambule de notre Constitution qui pose le principe du respect de la Charte de l'environnement. Son article 7 assure aux citoyens la transparence de toutes les informations concernant les projets relatifs à l'environnement (PJ n° 10)

La préservation de la biodiversité

La mode « écologique » qui fait que la préservation des espèces animales menacées, de la végétation et des sites naturels comme la grande barrière de corail australienne ne s'étend pas aux conséquences de la mise en oeuvre de moulins gigantesques qui déploient des pales dont la vitesse peut atteindre 300 km/h en bout de pale. Les études d'impact qui sont imposées aux promoteurs éoliens sont en effet financées par leurs soins ce qui en fausse évidemment les conclusions. Pour avoir conduit une procédure de création d'un aéroport de frêt aérien à Vatry, aujourd'hui en service, le président de *Cervantés* peut attester de la nouveauté d'une telle pratique.

La sauvegarde de l'espace agricole

L'espace agricole n'évolue que dans le sens de la diminution. Il faut s'inquiéter du grignotage et du mitage des terres consacrées à la culture ou à la forêt, et si la France reste un pays de grands espaces, il n'empêche que son domaine culturel est en diminution constante avec les conséquences que sont la modification du régime des eaux, la pollution de la nappe phréatique, l'imperméabilisation de surfaces irrécupérables, voire la pollution définitive des sols par des injections massives de béton.

L'implantation de mats de grande hauteur, jusqu'à 200 mètres, et la rotation de pales qui balaient un espace approchant l'hectare pose deux ordres de problèmes : durant l'exploitation, la mise hors culture et hors élevage de surfaces conséquentes, de l'ordre de l'hectare par mat ; à la fin de l'exploitation, la remise en état des sols qui ne sera probablement jamais achevée.

Pour ce qui en est du fonctionnement quotidien, incompatible avec l'utilisation des machines agricoles les plus puissantes, le mitage des parcelles concédées, auxquelles il faut ajouter l'emprise des chemins de desserte, restreindra considérablement l'espace cultivé. Les agriculteurs qui protestent contre les restrictions que certains élus tentent de leur imposer de l'interdiction du traitement chimique des terres les plus proches des lieux habités ne peuvent accepter, en revanche, sous peine de se déjuger, les empiètements d'éoliennes. Par ailleurs, le fonctionnement des pales provoque un vortex qui assèche les terres (PJ n° 11)

Pour ce qui en est du démantèlement des aérogénérateurs et de l'enlèvement des socles de béton, force est de noter une fois de plus le régime de faveur fait aux promoteurs. Ceux-ci se voient imposer en effet de provisionner cette remise en état à hauteur de 50 000 euros. Or les études les plus sérieuses et les premières opérations intervenues font état d'un niveau de dépenses dix fois supérieur, aux alentours de 500 000 euros. Ce constat de la minoration des provisions n'étonnera que ceux qui ne réalisent pas la collusion permanente et malhonnête entre certaines instances gouvernementales et l'industrie de l'éolien. Mais il ne suffit pas de le dénoncer.

Il faut poser le problème du démantèlement de ces installations à l'échelon national. Et ce sur deux plans.

D'abord quant au coût. En effet, le volume de béton qui sera enfoui dans le sol de France quand les objectifs éoliens auront été remplis est de 15 millions de mètres-cubes et leur enlèvement coûterait aujourd'hui quatre (4) milliards d'euros, trois fois plus si l'objectif de la construction d'un parc national de 24 000 éoliennes était tenu. A qui fera-t-on croire que l'industrie éolienne est en mesure d'investir 12 milliards d'euros pour la simple remise en état des sols ?

[MAGENE](#)

[RAPPORT sur la LANGUE NORMANDE remis à Hervé MORIN](#)

NORMANDS EN COLERE

[Défense du VRAI Camembert AOC au lait cru](#)

[ma_normandie](#)

[Révolte normande](#)

[Train-Train-Quotidien](#)

PASSIONS NORMANDES

[JARDINAGE NORMAND](#)

[La Plière, Contes et Légendes de Normandie](#)

[Le site d'un Normand exilé \(Eric Petitpas\)](#)

PAYS NORMANDS

[Associations en 76 \(Seine-Maritime\)](#)

[Communes76](#)

[Généalogie et Héraldique en Normandie](#)

[l'Association pour le Patrimoine de la Hague](#)

[La Lettre TERRITOIRES DE PROJETS](#)

[Les Villages en 76](#)

TERROIRS NORMANDS

[Fromages](#)

TOURISME NORMAND

[Comité Régional de Tourisme Normandie](#)

[Eure-loisirs.info](#)

[gîtes](#)

UNIVERSITES NORMANDES

[Communauté Normandie Universités](#)

[Université de Caen](#)

[Université de Rouen](#)

[Université du Havre](#)



Actualité - France 3 / Région Normandie

Dossiers Normandie / France 3

Normandie-Magazine

Radio Normandie FM

Flux Journal Paris-Normandie

Flux Journal Ouest-France Normandie

DrakkarOnline (économie normande)

Flux RSS des messages

Flux RSS des commentaires

Ensuite quant à l'opérateur. Les débats en commission de l'Assemblée nationale ont mis en évidence, compte-tenu de l'importance des sommes à provisionner et de la possibilité voire de la probabilité de « défaillances » de l'exploitant, une chaîne de responsabilités allant du propriétaire du terrain à la commune d'implantation. Comme il fallait s'y attendre, aucune publicité n'a été réservée à ce débat qui reste ignoré du grand public.

La dévalorisation du patrimoine

C'est l'argument majeur des promoteurs de l'éolien et des pouvoirs publics. Faute de pouvoir contester l'incontestable, à savoir la dévalorisation du patrimoine, ils instruisent le procès de ceux qui ne voient que leur intérêt personnel et se refusent au progrès ou au sauvetage de la planète pour préserver leur capital. Il ne manque pas de savaeur : outre que l'on voit mal pourquoi certains devraient être pénalisés sans compensation pour le bien (supposé) de tous, on doit mettre ce reproche en adéquation avec les profits et la spéculation qui se développent autour de l'éolien. Pour qu'un petit nombre s'enrichisse, qu'importe que d'autres s'appauvrissent.

Sur ce mauvais procès, plusieurs remarques s'imposent :

Les Français ne sont pas traités de manière équitable. Des zones entières, tout aussi ventées, sont exclues du *territoire éolien* : il en va ainsi des territoires résidentiels, les Yvelines, la Côte d'Azur, la Provence de Mistral (qui a pourtant écrit les *lettres de mon moulin*), l'Hérault, dont les élus locaux ou les résidents semblent mieux introduits et écoutés que les citoyens ordinaires. En Seine-Maritime, Madame Jean-Jacques Servan-Schreiber est parvenue à bloquer le projet de Veulettes, sa commune de résidence, et au Touquet, celui d'un parc maritime est rayé de la carte par simple décision de Nicolas Hulot.

Toutes les associations de sauvegarde et de mise en valeur d'un patrimoine, unique au monde, se sont mobilisées contre les projets qui n'épargnent pas les lieux emblématiques du culte, de la foi et du souvenir, la cathédrale de Chartres, celle de Coutances, le Mont Saint Michel, les plages du débarquement. S'il existe un ministre de la culture et un secrétaire d'Etat au tourisme, leur silence confine à la complicité avec des personnages pour qui la vision d'une éolienne est plus monnayable que celle d'un clocher ou d'un donjon.

L'administration fiscale a un rôle majeur à remplir dans cette institutionnalisation de l'appauvrissement foncier. Comme cela a déjà été fait dans certaines régions, la diminution de la valeur foncière des propriétés impactées par l'implantation d'éoliennes doit entraîner celle de leur valeur locative et, par conséquent, de la contribution du foncier bâti. Cette mesure de bon sens devrait faire perdre aux communes, sensibles aux promesses des constructeurs, tout ou partie de leurs profits. Le gouvernement, si prompt à modifier la règle du jeu en matière de contentieux administratif, pourrait s'en inspirer et donner la preuve de son impartialité en invitant ses propres services à agir en ce sens en diminuant les bases du foncier bâti.

La FED dispose de plusieurs attestations de professionnels de l'immobiliers qui estiment la moins-value résultant de la proximité des éoliennes entre 20 et 30 % de leur valeur.

Certains élus et certaines assemblées n'ont pas attendu pour s'inscrire en opposition à la dégradation de notre patrimoine historique, architectural et foncier. En 2008, Valéry Giscard d'Estaing dénonce, à propos de l'éolien *un gaspillage inacceptable de fonds publics, un discours officiel trompeur, un business souvent douteux*. Quelques années plus tard, Xavier Bertrand, président de la région des Hauts de France, Dominique Bussereau, président du conseil départemental de la Charente-Maritime, et président de l'assemblée des présidents des conseils départementaux de France, le Conseil départemental de l'Allier, Madame Marine Le Pen, présidente du Rassemblement National, et de nombreux élus, parlementaires, conseillers régionaux et départementaux, maires, demandent un moratoire sur la construction des aérogénérateurs, avec Philippe de Villiers, Régis Debray, Loïk Le Floch-Prigent, Stéphane Bern, Michel Onfray, Alain Finkielkraut et nombre de grandes figures du paysage culturel français. Ils ne sont pas entendus. La proposition de loi n°2571 signée de 27 députés demande un moratoire éolien mais la majorité La Rem la bloque (PJ n° 12)

Plus fondamentalement, la commission d'enquête parlementaire présidée par Julien Aubert demande :

un moratoire sur l'éolien dans l'attente d'un réexamen de la réglementation distance vis-à-vis des habitations d'au moins dix fois la hauteur des installations pales comprises

l'arrêt du soutien budgétaire à l'éolien

la priorité à la rénovation énergétique des bâtiments

le remplacement de l'ADEME par une instance indépendante

En revanche, le parti antinucléaire persévère dans son négativisme aveugle et Greenpeace peut continuer à cibler la France dans ses attaques orientées ; la République, bonne fille, lui offre même un siège à la Commission nationale du débat public, fermée aux associations anti-éoliennes.

Au niveau européen, la communauté européenne de pêcheries durables et de communautés côtières, le collectif belgo-germano- néerlandais EMK, attestent de l'internationalisation d'un problème, celui de l'avenir de la pêche côtière, créé de toutes pièces par l'industrie de l'éolien maritime.

L'éolien maritime

Devant la montée de la contestation populaire d'une forme d'énergie qui ne parvient pas à démontrer sa fiabilité, et encore moins sa rentabilité puisqu'il faut à son fonctionnement la participation massive de fonds publics (*la facture de l'éolien en France – souvent effectué par des investisseurs étrangers – s'élève à 120 milliards d'euros à ce jour, payée par les abonnés à EDF, c'est-à-dire la totalité des foyers français, et son coût, loin de diminuer en raison de la rationalisation des choix technologiques, ne cesse d'augmenter*) ses promoteurs politiques et industriels

adoptent une nouvelle stratégie : ils se calquent sur le précédent danois pour annoncer la construction d'aérogénérateurs de très grandes dimensions et donc de (supposée) grande puissance, arguant d'une plus grande régularité des vents, ce qui est, au passage, une façon de reconnaître l'insuffisance de la ressource éolienne terrestre.

Ce changement de pied, suivi par la majorité des présidents de région - dont celui de Normandie - fait bon marché des conditions géographiques totalement différentes d'un domaine maritime restreint, enserré entre la péninsule danoise et le littoral suédois en aval des grands ports européens, et le vaste espace de la zone économique exclusive hispano-franco-belgo-néerlandaise, en amont des plus grands ports mondiaux (Le Havre, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Brême, Hambourg). En particulier, l'imbrication de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède rend plus rentables des investissements de production d'énergie électrique, alors que l'étirement des installations sur des milliers de kilomètres atlantiques, ou dans *la mer la plus fréquentée au monde* (la Manche), dont les fonds regorgent de mines, et qui constitue le rail pétrolier majeur du trafic maritime mondial représente un handicap majeur pour une exploitation industrielle.

Ce territoire maritime n'appartient à personne et son appropriation au bénéfice d'investisseurs privés constitue une violation délibérée de l'intérêt général et une atteinte qui pourrait s'avérer définitive à une **activité économique majeure, la pêche**.

Depuis des décennies, l'Union européenne a mis en œuvre une politique raisonnable et raisonnée de gestion de son espace économique maritime. Elle a sauvé et sauvegardé et sauvé des espèces en danger de disparition en fixant des quotas de pêche, en réglementant la dimension des mailles de filets, la taille de ceux-ci, les périodes de pêche. Son travail est remarquable et probablement unique au monde. Il va être réduit à néant par des atteintes irréremédiables et lourdes aux fonds marins et aux eaux de surface. Cela ne paraît pas troubler les décideurs politiques qui entendent satisfaire des investisseurs soucieux de leurs intérêts à court terme, et saccager un milieu dont il est devenu hypocrite de dénoncer les périls qui le menacent. Pourquoi montrer du doigt les industries chinoise et japonaise de la pêche quand on se dispose à couler au fond de la mer **des millions de mètres cube de béton** et à détruire la faune avicole maritime ? Cela ne trouble guère Greenpeace ni le parti EELV pourvu que les apports insignifiants d'électricité attendus entretiennent l'espoir d'une suppression de tout recours au nucléaire.

En Normandie, quatre projets sont en attente ou en procédure qui concernent Courseulles sur Mer dans le Calvados, Fécamp et Le Tréport en Seine-Maritime et un quatrième site à définir. Le ministre dit de la « transition écologique » et, en réalité du « démantèlement nucléaire », poursuit l'instruction de ces dossiers en affectant une attitude de dialogue avec la population concrétisée par la création d'une commission particulière du débat public (CPDP) qui semble avoir fait long feu :

avec la démission de trois des membres de la dite CPDP dont son président

avec le retrait des instances représentatives de la pêche (comité régional des pêches)

En tout état de cause, l'objectif assigné et affiché pour la plus performante des installations étant de 1 gigawatt reste loin de la capacité des centrales nucléaires, **contrairement aux déclarations de feu le ministre de Rugby**, puisque ne représentant que la capacité d'un réacteur d'ancienne génération (900 MW) et un peu plus de la moitié de celle d'un réacteur d'une centrale des années 80 (1 300 MW). Pour autant l'intermittence de la production, défaut majeur et rédhibitoire de l'éolien, ne disparaît pas et aggrave même le bilan carbone de la France en augmentant la nécessité d'un recours aux turbines à gaz. Lors d'une conférence tenue à Rouen par M. Gérard Mestrallet, président de GDF-Suez, ce dernier n'avait pas caché l'incontournabilité du problème devant un parterre de personnalités, dont M. Fabius et le préfet de région.

Ce projet pharaonique représente déjà, pour le consommateur d'électricité, la perspective assurée d'une augmentation insupportable de sa facture. En l'état actuel des coûts, le kilowatt nucléaire et hydraulique revient à 0, 028 euro, le kw éolien terrestre à 0, 085 euro et le kwh éolien maritime à 0, 13 euro soit quatre fois et demi le prix du kw actuel. Qui pourra supporter une telle hausse ?

Hypocritement, la CSPE ponctionne déjà les consommateurs à hauteur de 0, 022500 euro par kw, ce qui représente une augmentation hors TVA de 400 %, puisque le prélèvement était en 2011 de 0,00450 euro.

La précarité qui s'étend au sein de la population rurale comme en ville mais avec des conséquences plus lourdes encore avec deux postes de dépenses insupportables et pourtant incompressibles, le transport et le chauffage, voit les risques de débordement populaire augmenter. Malheureusement, les pouvoirs publics ne semblent pas en avoir une claire conscience. La jacquerie des *gilets jaunes* ne s'éteint pas en dépit de mesures prises dans l'urgence et aux dépens des contribuables effectifs alors qu'une mesure simple et de bon sens de retour vers des énergies propres comme le nucléaire serait de nature à faire baisser la pression en allégeant la facture énergétique. Le rétablissement d'un vrai dialogue avec les citoyens s'impose également qui passe par l'obligation faite aux préfets de répondre aux sollicitations dont ils sont l'objet et d'être à l'écoute de leurs administrés. Les obstacles posés en travers du chemin de ceux qui entendent exercer leur *droit de remontrance* contre le décret De Rugy – Lecornu, ne rendent service à personne. Et surtout pas à la démocratie.

Le président de la République en est conscient, il l'affirme du moins : à Pau, le 14 janvier 2020, dans le cadre d'une table ronde sur la transition écologique, il dit : « Par la capacité à développer le solaire et l'hydroélectrique, on a deux réserves formidables de ce qui est un modèle français renouvelable. **La capacité à développer massivement l'éolien terrestre est réduite**...le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. **Il ne faut pas l'imposer d'en haut** »

Le président de la République a raison ; mais il doit gérer les erreurs de stratégie commises par ses deux prédécesseurs qui ont confondu la croisade antinucléaire du parti faussement dénommé écologique avec la lutte impérative contre le gaspillage des ressources énergétiques. Son premier devoir est de présenter aux Français une ligne claire et cohérente de réduction des émissions des gaz à effet de serre et d'abandonner des éléments de langage démagogiques et contre-productifs. A cet égard, il est apparu aux rédacteurs de ce livre blanc qu'il était raisonnable et de bon

sens de poser les termes d'une politique écologique vraie en donnant toutes ses chances à une forte politique d'économie d'énergie, notamment par la réduction des dépenses de chauffage et de transport, principales causes de consommation de combustibles fossiles, le changement des comportements et en poursuivant la recherche de nouvelles formes d'énergie que la croissance démographique mondiale rend impérative.

Les erreurs commises dans la détermination des cibles et la politique de transports publics devraient être aisément et rapidement corrigées. Donnons-en deux exemples :

En matière d'aides à l'isolation des logements et au développement du solaire, la limitation des aides au public en fonction de l'âge n'est pas seulement un déni de justice, elle est absurde car elle provoque une réduction de la cible, dans la mesure où ce sont des immeubles qui sont concernés et non des personnes physiques (dont au demeurant personne ne peut prédire l'espérance de vie)

En matière de transports publics, la disparition du service public (SNCF), l'insuffisance de l'offre, notamment en milieu rural, la concurrence du secteur routier favorisé depuis des décennies par la minoration de sa participation à l'entretien du réseau, l'oubli des économies réalisables par le développement des autoroutes ferroviaires, sont autant de pistes à explorer dans la *chasse au gaspi*.

L'aventure de l'éolien doit cesser : les remarques pertinentes de Valéry Giscard d'Estaing en son temps, relayées par les meilleurs connaisseurs de l'énergie que sont Lionel Taccoën, Loïc Le Floch Prigent, Michel Gay, méritent qu'on s'y arrête.

Plus globalement et plus récemment, la proposition de loi déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par 27 députés et enregistrée sous le n° 2571 apparaît synthétiser parfaitement le problème de l'énergie éolienne en France.

Enfin les conclusions de la commission d'enquête diligentée par l'Assemblée Nationale et présidée par le député Julien Aubert vont clairement dans le sens d'un moratoire sur l'éolien dont la rapporteure, pourtant connue pour sa participation aux manifestations du lobby éolien, ne se désolidarise pas, puisqu'elle souligne elle-même les insuffisances de l'énergie du vent.

Julien Aubert vient, par ailleurs, de publier un livre vert de 140 pages sur l'éolien intitulé *l'écologie humaniste* auquel il convient de s'associer.

Le présent livre blanc le fait.

Belleville en Caux le 20 février 2020

Posté par : Collectif BEN à 13:02 - [Débat](#) - [Commentaires \[7\]](#) - [Permalien \[#\]](#)

Tags : [changement climatique](#), [démocratie d'usage](#), [Environnement](#), [hydroliennes](#), [Le Tréport](#), [parc éolien](#), [patrimoine normand](#), [paysage](#), [pêche](#), [tourisme normand](#), [transition écologique](#), [UNESCO](#), [yves Bonnet](#), [éoliennes](#), [éoliennes marines](#)

Envoyer un message à l'auteur

Vous aimez ?



Bernard Le Magoarou
@bernardlemag

#Ciarastorm un p'tit effort et demain soir le
#MontSaintMichel sera breton! #Bretagne #emojibzh
#emojiGwenHaDu



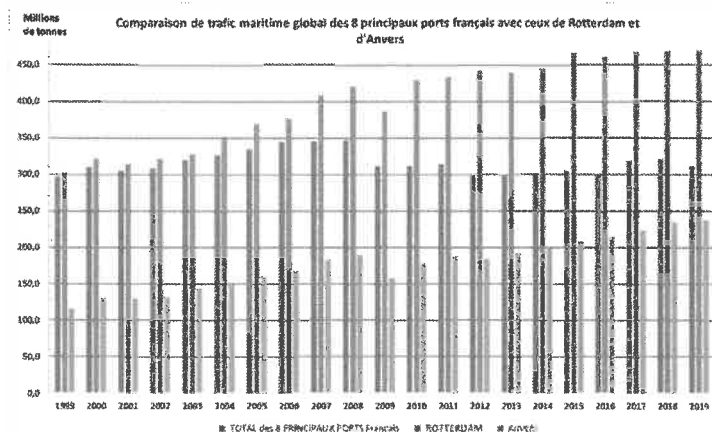
8:28 AM · 9 févr. 2020 · Twitter for Android

[Article précédent \(20/02/2020\)](#)

NOUS SOMMES AU REGRET DE LE DIRE: L'ADMINISTRATEUR...

Albert Camus disait ceci: "la bêtise insiste toujours et on s'en apercevrait si l'on ne pensait pas toujours..."

» Lire la suite



Article suivant (22/02/2020)

ROTTERDAM ET ANVERS VS LES HUIT PREMIERS PORTS...

On dit parfois qu'une bonne image vaut un long discours ; on peut en dire autant d'un graphique...


» Lire la suite

Vous aimerez peut-être :




Eoliennes vers un PréviNext Eoliennes nucléaires? Bâcheurs bretons et Comment conf...

Commentaires sur L'ancien préfet Yves BONNET dénonce l'impasse idéologique, technologique et financière du TOUT EOLIEN!

- 


L'ex préfet bonnet n'a plus toute sa tête, où a-t-il vu qu'il était question de tout éolien ?

Posté par Marommix, vendredi 21 février 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)

- 

Il y a certainement moins d'air dans la tête du préfet Bonnet que dans la vôtre... En terme d'investissements et d'espaces, c'est l'éolien qui est massivement privilégié au détriment des autres sources d'énergies renouvelables... Et vous, pingre de service toujours prêt à nous chanter la fable de la cigale et de la fourmi, le fait que près de 5 milliards d'euros par an venant de nos impôts aillent dans quelques poches incertaines cela vous laisse de marbre... Votre cécité est idéologique, c'est ce qu'il y a de pire: seuls les imbéciles ne changent pas d'avis!


Posté par Collectif BEN, samedi 22 février 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)

- 

Voyez racontez n'importe quoi et enfourchez successivement n'importe quel dada, vous ne cessiez de fustiger les dépenses de l'EPR de Flamanville aussi coûteux que dangereux et chantiez les louanges d'entreprise de construction d'éoliennes à Cherbourg et au Havre, aujourd'hui vous ne voulez plus d'éoliennes et vous voulez imposer 2 EPR à la haute normandie alors que l'EPR d'Hinckley point qui fonctionne produit un kWh à 112€ ... Vous avez soutenu Openhydro et sa solution qui prenait l'eau avant d'arriver en normandie et les dépenses des collectivités locales, ne parlez ni de techniques ni d'économie.

Si chAngers d'avis était un signe d'intelligence comme vous le dites, vous seriez un surdoué

Posté par Marommix, samedi 22 février 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)

- 

Angers n'est pas en Normandie mais en Anjou, département du Maine-et-Loire.



Quant au fond, que cela vous plaise ou non, la réalité c'est que la massification industrielle de la production électrique est impossible avec les éoliennes. A moins que l'on veuille chez les

Marommix s'éclairer à la bougie et de ne plus fréquenter l'Etoile de Normandie de façon aussi assidue pour faire les économies d'énergie nécessaires.

La production électro-nucléaire de masse permet à la France de respecter les critères des accords de Paris en matière de gaz à effet de serre: zéro émission sachant que nous avons déjà explosé l'objectif de contenir à 2°C l'augmentation de la température moyenne terrestre: nous voilà parti plus sûrement vers 3°C à l'horizon 2100.

C'est vrai que je n'avais pas d'emblée pensé à l'efficacité du couplage éoliennes + centrales à charbon ou au gaz naturel pour limiter l'effet de serre! Je ne suis pas assez hégélien pour imaginer une "négativité positive": un mal maintenant pour un bien demain, ça n'existe pas! L'Histoire nous en a administré la triste leçon!

On est face à une urgence: celle de faire baisser drastiquement les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'électro-nucléaire (mais aussi l'hydro-électricité) est une solution efficace sur ce seul critère essentiel qui a le mérite d'exister déjà. Elle est éprouvée. Notamment en France.

Je le répète seuls les imbéciles idéologiques comme vous ne changent pas d'avis et cela n'empêche pas déplorer le lamentable échec industriel et technique de l'EPR de Flamanville (qui est aussi celui d'une destruction d'un savoir-faire et d'un service public de la souveraineté énergétique): on ne pourra jamais planter en terre ou en mer toutes les éoliennes qu'un seul EPR pourrait remplacer.


Quant aux hydroliennes, on peut se permettre de mener l'expérience dans le Raz-Blanchard car, contrairement aux éoliennes marines, on ne saurait en mettre partout: le Raz-Blanchard est un site exceptionnel et les hydroliennes présentent une technologie moins lourde et moins intrusive pour le milieu naturel marin que des mâts d'éoliennes géantes plantées dans les fonds marins avec du béton réalisé avec des granulats prélevés sur place...

Enfin, et c'est inquiétant venant de votre part vous qui passez votre temps ici à pourfendre les dépenses inutiles (surtout lorsqu'il s'agit de l'argent des contribuables passant entre les mains irresponsables d'un conseil régional présidé par un certain Hervé Morin, une telle fixette de votre part relève de la pratique de l'onanisme en public), vous ne dites rien de l'opacité financière qui règne dans la filière des éoliennes, des pratiques plus que douteuses des promoteurs immobiliers de l'éolien de ces quelques dizaines de fortunes privées bâties en un temps record à partir de la manne des quelques 5 milliards annuels prélevés sur nos factures EDF et qui au lieu d'alimenter la recherche développement de l'électricien historique qui nous permet d'être dans les clous des accords de Paris, va dans quelques grosses poches indélicates!

De cela Marommix vous ne dites rien car vous refusez de chercher ce qui risquerait de déranger votre misérable confort intellectuel!


Je vous rappelle enfin que la "haute-normandie" n'existe plus et que les deux EPR normands pourraient être un jour prochain considérés comme les éléments précurseurs d'un futur plan international d'urgence de lutte contre l'effet de serre.

Posté par Collectif BEN, dimanche 23 février 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)

- 

En tout cas il y a de plus en plus d'éoliennes qui défigurent le paysage dans le pays de Caux. Cela ne fait que servir les intérêts de certains! Je trouve cela inacceptable!

Posté par Jean Hoc, samedi 22 février 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)

- 

Dans l'Orne aussi, les élus locaux s'inquiètent de l'excès de zèle des promoteurs de l'éolien...

<https://actu.fr/societe/conseil-circonscription-lorne-depute-julien->



[aubert-denonce-derives-lenergie-eolienne_31721194.html](#)

Posté par Collectif BEN, mercredi 26 février 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)



Le Havre : la construction des usines d'éoliennes Siemens Gamesa démarre
Mer et Marine Publié le 03/06/2020 par Caroline Britz

<https://www.meretmarine.com/fr/content/le-havre-la-construction-des-usines-deoliennes-siemens-gamesa-demarre>

Pour la normandie et Le Havre ; Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?

Posté par L'(Im) pertinent, vendredi 05 juin 2020 | [Recommander](#) | [Répondre](#)

Nouveau commentaire

[Annuler la réponse](#)

Publier un
commentaire

Recevoir un email lorsqu'un commentaire est publié sur ce message.

